



F E D E C H O S E S

www.pressefederaliste.eu

... pour le fédéralisme, depuis 1973

Revue trimestrielle de débat et de culture fédéraliste

Editorial (p. 2) et **Focus** (p. 13) :

➤ Contre l'impuissance des Etats-nations et de l'Europe
intergouvernementale, et

➤ contre la crise...

avec les fédéralistes pour
une Initiative citoyenne européenne
pour un Plan européen extraordinaire
de développement durable
et pour l'emploi

«Une Europe unie... dans un monde uni» (UEF - Congrès de Montreux - 1947)

SOMMAIRE : Le BILLET de Jean-Pierre Gouzy : Désarroi et panne de gouvernance // Discours de Monsieur Gérard Collomb, Sénateur-Maire de Lyon, à l'occasion de la Première Convention des Fédéralistes européens (Lyon, 16 mars 2013) // **Articles hors dossiers :** Michel Morin : Contre le Prix Nobel de la Paix, les nouveaux révisionnistes à la manœuvre // Fabien Cazenave : Les leçons à retenir pour l'Europe des élections en Italie // Paul Oriol : Les peuples, dernière chance pour l'Union européenne ? // Catherine Montfort : L'emploi et les jeunes, déficit d'intégration, déficit de participation - Diagnostic, pistes pour l'action // **FOCUS :** ICE pour un Plan européen extraordinaire de développement durable et pour l'emploi : Alberto Majocchi : Une Europe fédérale pour promouvoir un nouveau modèle de croissance // Paolo Ponzano : Les premières ICE // MFE : Pour un plan extraordinaire de développement durable et pour l'emploi // Informations brèves sur la rencontre entre le MFE et la Confédération européenne des syndicats // Création à Rome du Comité italien pour l'ICE // Information sur la création d'autres Comités nationaux pour l'ICE // Géry Brasseur-Delcourt et Jean-Luc Prevel : Création du Comité promoteur français pour l'ICE // Martin Schulz, Président du Parlement européen : Lettre aux fédéralistes de soutien à l'ICE // **FED'ACTUALITE :** A propos des échecs des derniers Sommets européens et du budget de l'UE : Giuseppe Martinetto : Un budget pour sept ans ? // Jean-Guy Giraud : Le cadre financier pluriannuel de l'Union européenne ; une procédure à revoir // Paul Goldschmidt : Union européenne : un nouveau Sommet de l'hypocrisie // **Bibliographie :** Joseph E. Schwartzberg - *Creating a World Parliamentary Assembly - An Evolutionary Journey* // Michel Herland : A propos de trois ouvrages de Fédérop et de Presse Fédéraliste // **Prises de position :** UEF : Soutien au Parlement européen - Régions & Peuples Solidaires : François Hollande et les langues régionales : nous nous sentons trahis ! **IN MEMORIAM :** Henri Vautrot : Stéphane Hessel - De la pensée à l'action // **Fédé-lettres** // **Bulletins d'abonnement** (Fédéchoses et Courrier d'Europe)

**Non à l'impuissance des Etats-nations et de l'Europe intergouvernementale contre la crise...
Pour une Initiative citoyenne européenne
et un Plan européen extraordinaire de développement durable et pour l'emploi**

Cette nouvelle livraison de *Fédéchoses* marque le début de notre quarantième année de publication continue ; nous y reviendrons en fin de cet éditorial.

Ce numéro, le 159^{ème}, se consacre à l'aspect *européen* du combat fédéraliste et ne laisse qu'une minorité de son sommaire et de ses développements aux autres aspects du fédéralisme institutionnel, qui sont à ses côtés devenus notre «marque de fabrique» et notre raison d'être : le fédéralisme *interne* et le fédéralisme *mondial*...

Ce numéro est donc largement centré sur l'actualité maussade de l'Union européenne (UE) illustrée par le désaccord budgétaire et la crise financière à Chypre.

Ces deux événements illustrent en effet à la perfection, comme le souligne vertement le Billet de Jean-Pierre Gouzy, la mal-gouvernance de l'Union, qu'il s'agisse :

- du rôle hypertrophié du Conseil européen qui induit et généralise des décisions prises sur la base du plus petit dénominateur commun privilégiant les intérêts à court terme des Etats membres, au détriment de ceux, à moyen et à long terme, des citoyens européens dans leur ensemble, ou,
- du rôle piteux joué par les représentants de l'Union *chipotant* une aide financière à Chypre... conditionnée initialement à un chantage à la taxation des citoyens-épargnants, quelle que soit, dans un premier temps, l'éventuelle modicité de leurs avoirs.

Heureusement, le Parlement européen, en s'opposant au projet de budget (cette fois baptisé Cadre financier pluriannuel 2014-2020) a parfaitement compris l'enjeu et a joué pleinement son rôle de représentant du peuple européen qui l'autorise, et l'oblige, à voir plus loin que le bout du nez des dirigeants nationaux, le plus souvent prisonniers d'échéances électorales à court terme.

C'est peu de dire, qu'en raison de ces soubresauts la démocratie est en crise dans l'UE, de même que l'existence même de celle-ci et la poursuite du projet d'intégration démocratique et fédérale du continent tout entier. Les récentes élections en Italie, entre autre, en sont une bonne illustration.

C'est la raison pour laquelle nous faisons aussi une large place à une **Initiative citoyenne européenne (ICE)**, disposition incluse dans le Traité de Lisbonne, lancée par nos amis fédéralistes italiens et qui vise à demander à La Commission européenne de lancer un **Plan européen extraordinaire de développement durable et pour l'emploi**. Cette initiative doit, pour être validée, recueillir un million de signatures dans au moins sept pays de l'Union dans une période de temps limitée et des conditions strictement définies. Des **Comités promoteurs de l'ICE** se sont déjà constitués en Grèce, en Italie et plus récemment en France ; d'autres se préparent dans d'autres pays de l'UE. **Les fédéralistes, en France, comme dans les autres pays membres de l'UE, ont là et pour une fois une excellente occasion de prendre la tête d'une vaste coalition de citoyens et d'organisations de la société civile, syndicales, culturelles, politiques... pour une autre Europe.**

Une Europe à l'opposé de celle des Etats et de la crise économique, confédérale et impuissante, que les citoyens rejettent de toute part : l'Europe fédérale de la démocratie profondément renouvelée, de la croissance et de l'augmentation de la qualité de la vie pour tous ceux qui y résident. Cette Europe fédérale, «libre et unie», que les Fédéralistes appellent de leur vœux et qui est l'unique raison de leur engagement politique depuis la Résistance au nazi-fascisme ; cette Europe fédérale qui seule peut rendre irréversible le processus d'intégration européenne et constituer le rempart de la démocratie contre le nationalisme et les populismes, de droite... comme malheureusement de gauche, dont il se nourrit.

Dans un an se tiendront les prochaines élections européennes. Une telle initiative doit se situer au cœur du débat de la campagne électorale en démontrant qu'une autre Europe est possible.

Les Fédéralistes n'ont pas de temps à perdre et doivent dès maintenant se lancer dans cette bataille pour donner, à travers cette initiative de démocratie participative, un sens et un contenu politique de progrès aux élections européennes de l'année prochaine.

Pour en revenir, à *Fédéchoses*, et à ses quarante années de publication, nous sommes heureux de pouvoir annoncer à ses lecteurs qu'une communication sur la revue aura lieu début mai à l'occasion d'un Colloque sur «l'Europe et la presse» à l'Université de Pérouge et d'Assise. Cette présentation sera encore modeste car la période étudiée, s'arrêtant à 1979 (pour ce colloque initial), ne couvrira que la fondation de *Fédéchoses* et nos six premières années d'existence. Nous allons toutefois saisir cette occasion qui nous est offerte pour accélérer la mise en ligne de nos archives et procéder à une étude et analyse précise non seulement du contenu de la revue (qui sera prochainement mis à la disposition de tous) mais encore de l'histoire de l'association Presse Fédéraliste et de l'ensemble des publications (brochures, Lettre d'information et revue [regroupées sous le titre *Carnet d'Europe*] et livres) qui sont venues y rejoindre *Fédéchoses* au fil des quarante dernières années.

Pour terminer cet éditto, nous voulons enfin nous réjouir que Jonathan Leveugle, membre des Jeunes Européens France et Directeur de l'euromagazine en ligne *Le Taurillon* ait accepté de rejoindre notre Comité de rédaction.

Désarroi et panne de gouvernance

Ce début d'année 2013 a été particulièrement «marasmeux» pour l'eurosphère : croissance zéro, nouvelle grimpe de l'endettement (sauf en Allemagne) ; austérité accrue ; chute libre de l'emploi, etc.. Tandis que, l'ambiance politique aidant, le *primum inter pares* de l'euro-scepticisme, David Cameron, s'en donnait à cœur joie en annonçant le 29 janvier dernier, un référendum dont l'objectif serait de permettre aux Britanniques de choisir entre le maintien de leur Royaume dans des conditions qui répondent à leur seule attente au sein d'une Europe à la carte ou d'en sortir allègrement après avoir conclu les accords nécessaires à leurs intérêts commerciaux.

Comme si ce coup de pied de l'âne ne suffisait pas, l'Italie a saisi l'occasion offerte par ses élections législatives pour rejeter le 25 février la politique «merkelienne» de Super Mario Monti, en assurant le succès du national-populisme incarné par Beppe Grillo et ses adeptes du «vafenculo day» contradictoirement relayés dans le clan électoral des «anti-euro» par les partisans du Cavaliere Berlusconi et ses petits copains de la Ligue du Nord.

De son côté, le Parlement européen devait rejeter le «cadre budgétaire pluriannuel» restrictif concocté par les gouvernements de l'Union pour la période 2014-2020. Les eurodéputés ont retoqué le 13 mars, à une forte majorité et sans surprise d'ailleurs, le projet dont Herman van Rompuy était le maître d'œuvre en tant que coprésident du Conseil européen. Les tractations reprendront sur la base d'une motion parlementaire qui dénonce en particulier le manque de flexibilité du dit Conseil, par exemple, quand celui-ci s'oppose à tout transfert de fonds non utilisés d'un exercice civil sur l'autre ; ou bien, autre exemple, quand il prétend figer jusqu'en 2020 une enveloppe budgétaire sans donner la moindre garantie quant à son éventuelle révision à mi-parcours, ne serait-ce que, pour tenir compte de l'évolution conjoncturelle. On peut, en effet, raisonnablement espérer que la croissance sera de retour avant 2020 !

Par ailleurs, la question politiquement cruciale de la création de nouvelles «ressources propres» reste désespérément ouverte. Le Conseil européen est donc au pied du mur : sans concession de sa part, nous n'éviterons pas un nouveau clash dont les retombées vont polluer la préparation des élections européennes de mai 2014, même si, à mon sens, la question budgétaire ne se limite pas aux seules considérations qui précèdent. Nous ne pouvons plus accepter, en effet, que le budget européen reste réduit à la portion congrue de 1 % du revenu national brut de vingt-huit Etats rassemblant un demi-milliard d'habitants dont le niveau de vie compte parmi les plus élevés de la planète. L'Union européenne (UE) doit disposer, en tant que telle, des moyens qui conditionnent son avenir. Ce qui suppose un transfert significatif de capacités financières et de compétences budgétaires au profit de la puissance publique européenne en gestation depuis plus de six décennies. Force est de constater que le projet de cadre budgétaire 2014/2020 ne tient aucun compte de cette revendication fondamentale.

Dernier point de cette analyse : la brutalité de la crise chypriote

vient de nous rappeler opportunément que la gouvernance européenne dont on parle tant demeure un mythe. Chypre a été admise dans la zone euro depuis 2008, quatre ans après son adhésion à l'Union. N'était-ce pas aller trop vite en besogne quand on voit les événements qui viennent de s'y dérouler ? Comment peut-on concevoir, d'autre part, que la République de Chypre, président l'UE au cours du deuxième semestre 2012, n'ait pas fait avancer le dossier de la dette chypriote à Bruxelles, alors que le gouvernement de Nicosie avait requis une aide communautaire pour renforcer son système bancaire déjà défaillant dès le mois de Juin précédent ? Comment admettre que les autorités européennes compétentes n'aient pas fait valoir la nécessité d'une action prioritaire pour éviter que les événements ne prennent un tour soudainement dramatique quand tous les épargnants de la «petite Suisse de la Méditerranée» ont été invités à «passer à la caisse» sans délai pour éviter une mise en faillite ?

Au surplus, lorsque les principaux acteurs du psychodrame chypriote ont dû imposer en catastrophe les contreparties nécessaires au déblocage d'une aide d'urgence de 10 milliards d'euros au titre de l'UE et du Fonds monétaire international, qui a véritablement assumé la responsabilité de préconiser une taxation exceptionnelle de 6,75 % sur l'ensemble des comptes bancaires chypriotes inférieurs à 100.000 euros, contrairement à tous les engagements pris à cet égard au sein de l'UE, provoquant du même coup un rejet du Parlement chypriote et un état de choc momentanément contagieux dans les pays déjà sous surveillance financière de la zone euro ? Le nouveau président social-démocrate néerlandais de l'Eurogroupe, Jeroen Dijsselbloem a été considéré comme le principal responsable de cette gaffe. D'où le surnom «Monsieur Dijsselbourde» qui lui a tout de suite été attribué par ses aimables collègues. En réalité, le nom de Mme. Lagarde qui représentait le FMI dans ces conciliabules a également été prononcé... Quoi qu'il en soit, nous avons assisté à une série de dysfonctionnements intolérables. C'est donc le système lui-même qui s'est trouvé mis en cause avant qu'une tractation finale ne permette au petit matin bruxellois du 24 mars de confirmer la promesse d'une aide de 10 milliards d'euros en contrepartie d'une seule ponction opérée sur les comptes de plus de 100.000 euros et d'un certain nombre de zakouskis destinés à purger le paradis chypriote.

Ces avatars illustrent une réalité : l'hypertrophie du système bancaire d'une minuscule économie d'un «souverain» Etat membre de l'UE pesant à peine 0,2 % du PIB de la zone euro a suffi, faute d'union bancaire aux critères bien établis, à «foutre le bordel» dans la deuxième zone monétaire mondiale... Chers «Eurobéats» ne pensez-vous pas qu'il est grand temps de hâter le pas et de remettre en cause les codes de «gouvernance» tels qu'ils ont été établis par le Traité de Lisbonne ?

Discours de Monsieur Gérard Collomb, Sénateur-Maire de Lyon à l'occasion de la Première Convention des Fédéralistes européens

Hôtel de ville de Lyon, samedi 16 mars 2013¹

*Monsieur le Président d'Honneur
de l'Union des Fédéralistes Européens,
Monsieur le Président de
l'Union des Fédéralistes Européens,
Monsieur le Secrétaire général
de l'Union des Fédéralistes d'Europe,
Monsieur le Secrétaire fédéral de l'Union des
Fédéralistes Européens, cher Alain Réguillon,
Mesdames, Messieurs,
et permettez-moi de saluer tout particulièrement nos
hôtes européens qui nous font l'honneur
de leur présence à Lyon,*

«L'Europe unie n'est pas un expédient moderne, c'est un idéal qu'approuvent depuis mille ans tous ses meilleurs esprits.»

C'est avec cette réflexion formulée par Denis de Rougemont dans son ouvrage sur la conscience européenne à travers les textes que je voulais vous accueillir ce matin, pour cette Convention des Fédéralistes Européens.

Cette réflexion de l'un des premiers animateurs de votre mouvement exprime parfaitement la conception que vous défendez, et dans laquelle je me reconnais, d'une idée fédérale qui procède des grands courants de pensée humaniste de l'Europe. Cette réflexion, il est pour moi fondamental de la rappeler en ces temps d'incertitudes. **Car pour définir ensemble où nous voulons aller, il est essentiel de savoir d'où nous venons et quelles valeurs ont forgé notre identité européenne.**

Grande figure de la pensée personnaliste, Denis De Rougemont l'a montré mieux que quiconque : la conscience européenne s'est forgée au fil des siècles dans une construction progressive, d'Hésiode à Erasme, de Benjamin Constant à Altiero Spinelli, en passant par Lamartine, Michelet, Hugo, Proudhon ou Saint-Simon.

Le comte de Saint-Simon, dont la pensée sociale a profondément imprégné notre Cité et dont les réflexions politiques continuent de m'inspirer, fut l'un des premiers à formuler la nécessité d'une représentation de l'intérêt commun des peuples européens.

Dans un très beau texte paru en 1814 sur la *réorganisation, de la société européenne*, Saint-Simon évoquait la nécessité d'institutions communes, et tout particulièrement d'un parlement d'Europe, susceptible de porter cet intérêt général. *«Il viendra sans doute un temps, -disait-il- où tous les peuples d'Europe sentiront qu'il faut régler les points d'intérêt général avant de descendre aux intérêts nationaux ; alors les maux commenceront à devenir moindres, les troubles à*

s'apaiser, les guerres à s'éteindre.»

Lorsqu'on relit ces mots, on se dit qu'il y a quelque pertinence par rapport à la réalité que nous vivons. Comment ne pas être saisis de la modernité de ces propos, auxquels les Pères de l'Europe ont voulu donner une traduction concrète aux lendemains de la tragédie des deux guerres mondiales ?

Oui, la conscience européenne est une maturation progressive. La construction européenne également, qui progresse, dans les difficultés, mais qui progresse sans cesse, du Traité de Rome à celui de Maastricht en passant par le Traité de l'Elysée, dont nous venons de célébrer les 50 ans.

Se rappeler toutes les étapes que nous avons déjà franchies vers une union plus structurée donne toute sa pertinence à nos efforts pour l'approfondir.

Toute sa légitimité, aussi, à votre rassemblement aujourd'hui à Lyon, dans notre ville qui a été au siècle dernier un foyer de la pensée fédéraliste.

En vous donnant pour mission première de sensibiliser nos concitoyens aux enjeux de l'Europe, dans la perspective des élections de l'an prochain, vous accomplissez une œuvre essentielle.

Votre combat, évidemment, ne date pas d'hier. Mais sa pertinence n'a jamais été aussi forte qu'aujourd'hui. Nous sommes en effet à un tournant de notre histoire et l'Europe n'avancera plus sans une adhésion des peuples à un projet fédérateur, dans lequel ils puissent entrevoir la solution aux difficultés de nos sociétés.

Notre continent connaît la crise la plus grave qu'il lui ait été donné de vivre depuis l'après-guerre. **Cette crise est financière, économique, sociale ; elle est aussi morale avec une perte de confiance de nos concitoyens dans leurs dirigeants, avec une peur dans l'avenir et une tendance au repli qui alimentent la montée de tous les populismes.** Chaque jour l'actualité européenne en fournit de nouveaux exemples.

Pour autant, faut-il désespérer ? Je ne le crois pas, car si la crise a montré combien était fragile une union sans stratégie claire ni solidarité véritable, elle a également contraint Etats et institutions à quelques avancées importantes. L'action de la Banque Centrale Européenne, l'accord sur la supervision bancaire et le pacte budgétaire européen, instaurant le Mécanisme européen de stabilité ont constitué autant de pas, même si c'était dans la difficulté, vers une Europe plus intégrée.

Je crois qu'il faut aujourd'hui passer d'une gouvernance

¹ Les Actes de cette Convention, en cours de préparation et de publication par l'UEF France, peuvent être demandés à Presse Fédéraliste.

de crise à une gouvernance de projet. Et l'on voit que beaucoup reste à faire. Les réflexes de repli national sont encore trop présents. On l'a vu avec les positions du gouvernement britannique. On l'a vu avec l'adoption début février par les dirigeants des 27 pays membres d'un budget européen en baisse pour la première fois de l'histoire de l'Union et sacrifiant la part des investissements nécessaires au retour de la croissance.

Le rejet de ce budget, cette semaine par le Parlement européen, révèle le malaise de l'Europe dont les différentes institutions sont incapables de s'accorder sur une véritable politique commune et les moyens de la mettre en œuvre.

Ma conviction, c'est que le fédéralisme européen n'est plus une question idéologique ; c'est aujourd'hui une question de survie.

Survie de notre modèle social, qui place l'homme au centre et fait de la prospérité le moyen d'une vie meilleure pour le plus grand nombre.

Survie de l'Europe dans l'histoire, pour maintenir notre capacité à peser sur le cours du monde.

Au cours de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, l'Europe a été un puissant vecteur de paix, de démocratie ; elle a contribué à l'éradication des totalitarismes et des dictatures dans notre continent. Mais aujourd'hui, si rien ne bouge, l'Europe risque de sortir de l'histoire.

Nous sommes en train de changer de monde. La plupart des grands problèmes qui se posent à nous aujourd'hui le sont à l'échelle planétaire. Les plus grands pays d'Europe paraissent insignifiants comparés aux puissances continentales comme la Chine ou les Etats-Unis. Daniel Cohn-Bendit et Guy Verhofstadt l'écrivent dans leur *Manifeste pour une révolution postnationale en Europe* : «*Il faut prendre conscience que dans vingt-cinq ans, plus un seul Etat européen, même pas l'Allemagne, ne fera partie du G8*». Donc si nous ne changeons pas aujourd'hui d'échelle, nos pays, crispés sur leurs réalités nationales, sortiront de l'histoire.

Nous sommes en train de changer de monde et l'incapacité des gouvernants à s'adapter aux nouvelles réalités risque d'accentuer les réflexes de repli.

C'est pour cela qu'il est impératif de fixer un cap, de dessiner des perspectives pour créer une dynamique et susciter l'adhésion des peuples. Oui, il faut un souffle nouveau et peut-être peut-il provenir de nos territoires.

Quand on habite une grande ville comme Lyon, la réalité d'un monde globalisé saute aux yeux. Les entreprises s'y implantent en fonction de savoir-faire régionaux à partir du monde entier. Les classes créatives y affluent pour la qualité de la vie culturelle et du rayonnement de la ville et apportent l'ensemble des valeurs du monde dans un territoire. Des liens et des solidarités se tissent entre les régions des continents, qui transcendent les relations entre Etats. Nous voyons bien ici, à Lyon, combien les espaces d'échanges de notre agglomération dépassent les frontières hexagonales et combien il nous faut aujourd'hui prendre place dans le concert des grandes

métropoles européennes.

C'est pour cela qu'à Lyon nous sommes en train de construire une métropole d'intérêt européen. Je pense que s'appuyer sur les villes, sur les grandes régions d'Europe, cela peut permettre de relancer l'idée européenne. C'est dans les échanges économiques, sociaux, culturels, qu'entretiennent les grandes villes européennes que peut se trouver le point de départ d'un nouvel élan pour l'Europe par l'approfondissement des relations entre les citoyens européens.

Car c'est dans nos métropoles que s'épanouissent les talents et que se développent les innovations et les industries d'avenir. Ce sont elles qui attirent les compétences et les investissements, la ressource intellectuelle, culturelle. L'avenir, comme le dessinait à un moment donné Proudhon, c'est, non plus l'Etat-nation jacobin comme nous l'avons connu jusqu'à présent, mais une relation nouvelle entre un Etat enfin décentralisé, ces grands pôles métropolitains et régionaux et le niveau européen.

C'est peut-être dans ces relations nouvelles entre ces trois niveaux institutionnels que peut se créer l'Europe de demain. Je suis de ceux qui pensent que nos institutions doivent aujourd'hui s'adapter à cette nouvelle réalité.

Je souhaite que l'année de nos prochaines élections européennes soit l'occasion de ce renouveau et que dans les débats qui vont avoir lieu, on puisse avoir une vue d'ensemble et être à la hauteur de l'enjeu. La tentation sera évidemment de traiter des questions nationales à propos des élections européennes. Mais si nous pouvions mettre au cœur du débat -parce que c'est essentiel- l'idée et la construction européenne, alors nous dépasserions les clivages nationaux pour essayer de trouver ensemble une voie nouvelle pour l'Europe.

Je forme le vœu qu'en cette année 2014, cent ans après le déclenchement du premier conflit mondial qui avait signé le début du déclin de l'Europe, nous cessions enfin, pour reprendre les mots d'Altiero Spinelli, de passer «*de la tragédie de la puissance à la farce de l'impuissance*». Pour parvenir à une Europe unie, poursuivait-il «*le chemin à parcourir n'est pas facile, mais il suffit de le parcourir et il le sera !*».

Merci à l'Union des Fédéralistes Européens et à toutes les associations et réseaux qui, à vos côtés, contribuent à faire progresser l'idée de l'Europe dans les consciences. Car c'est comme cela, et par les citoyens, que nous parviendrons à renouer le fil du récit européen, qui autrement, pourrait courir le risque de s'interrompre définitivement.

Mesdames et Messieurs,
je suis confiant dans votre action, dans notre action.
je suis confiant pour l'Europe !

Contre le prix Nobel de la Paix, les nouveaux révisionnistes à la manœuvre (...)

Michel Morin

Co-fondateur de *Fédéchoses*. Membre du CA de Presse Fédéraliste -
Villefontaine (38)

Article publié initialement sur *Le Taurillon*

Le «Mur de la Paix» était, jusque maintenant, une réalité infranchissable, et incontestable, pour les ennemis, les adversaires ou les européistes critiques de l'Union européenne (UE). Pendant tous les grands débats sur l'Europe, l'ultime argument des pro-européens était «la paix», en particulier lorsqu'ils étaient acculés face aux critiques dont l'Europe actuelle peut faire l'objet. Paix durable, depuis 67 ans aujourd'hui, entre ennemis sanglants d'hier, pour la première fois dans l'histoire.

Cela ne suffisait pas à clore les discussions, loin de là. Mais cet élément constituait un socle commun au-delà duquel pouvaient être développés tous les arguments. En effet, après deux siècles marqués par les guerres nationalistes les plus sanglantes depuis les guerres impériales, la construction de l'Europe affirmait sa volonté, dès la Déclaration Schuman en 1950, comme le démontrent quelques extraits :

«La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent. (...) En se faisant depuis plus de vingt ans le champion d'une Europe unie, la France a toujours eu pour objet essentiel de servir la paix. L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre (...)

La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la Fédération européenne, et changera le destin de ces régions longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes.

La solidarité de production qui sera ainsi nouée manifesterà que toute guerre entre la France et l'Allemagne devient non seulement impensable, mais matériellement impossible».

Ce rappel historique et précis doit-il redevenir un élément fondamental dans les discussions ? En effet en 2005, des dizaines de raisons ont été formulées pour justifier d'arrêter le processus d'adoption du Traité constitutionnel. Mais parmi celles-ci, la remise en cause de l'Europe facteur de paix, n'était pas alors un argument-clef : il n'aurait été ni crédible, ni audible.

Aujourd'hui, les réactions virulentes contre l'attribution du Nobel de la paix 2012 montrent un changement de direction. Des *leaders* d'opinion construisent et proposent une révision de l'histoire européenne. Pas moins ! Et ils rencontrent un réel écho à leurs propos dans de multiples micros-trottoirs sur les réseaux sociaux.

Le summum a été atteint par Philippe Cohen journaliste de *Marianne*. Dans l'*interview* accordé sur *i>télé*, le lendemain de l'attribution, il a interprété avec vigueur une antienne d'un centriste, produit de circonstance en 2007 : nous avons eu «la paix malgré la construction européenne, non pas à cause d'elle !» Heureusement que, dans le même temps le bandeau fixe d'information de la chaîne *i>télé* citait «Le Pen : le Prix Nobel de la guerre», sinon il aurait été de bon ton d'éclater de rire... jaune !

Et de nombreuses autres réactions dans les médias ou dans des organisations diverses ont été construites sur le même modèle. Le contre-argument de la paix est donc si insupportable aux opposants à l'UE qu'il leur faille aller jusqu'à chercher à exploser cette réalité ?

Certes les prémisses de l'émergence de ce révisionnisme étaient déjà inscrites dans l'espace public. Des essais d'interprétation d'une «paix américaine», imposée et financée par les Etats-Unis, ont été esquissés à diverses reprises, mais les faits et les dynamiques politiques propres à la construction de la CECA en 1950 étaient trop évidentes pour être niés.

En effet les pressions américaines étaient alors réelles pour obtenir une force d'opposition à l'Union soviétique stalinienne, laquelle passait pour les Etats-Unis par un réarmement allemand. Mais tout cela s'appuyait sur une culture de «l'intergouvernemental» le plus classique. Celui-ci l'avait déjà emporté avec la création du Conseil de l'Europe ou de l'ONU. Et l'on a vu ce que ce type de relations entre Etats a donné entre les deux guerres. Les débuts de la construction des communautés européennes ont marqué une rupture avec cette voie et créé la première démarche supranationale.

Est-ce là, le véritable enjeu dans le débat sur le prix Nobel ?

Récemment, Jean-Claude Guillebaud, riche par ailleurs d'un humanisme et d'un progressisme séduisants, a sapé insidieusement, au nom de son espoir selon lequel «un autre monde est possible», les apports européens de Jean Monnet et de Mitterrand à la paix, en disculpant le nationalisme comme cause de guerre.

Ces affirmations ou ces glissements sémantiques ne sont que la partie visible de l'iceberg révisionniste à l'œuvre. De nombreuses autres attaques montrent qu'une vraie bataille idéologique est en train de s'engager. Quelle mouche a donc piqué ces révisionnistes ? Est-ce leur impuissance à combattre les vraies causes des problèmes des Européens qui leur font construire un bouc émissaire fantasmagique ? Est-ce plus facile que d'affronter et de contrer les mécanismes complexes et violents du capitalisme financier qui opère dans le monde entier ?

A moins que cela ne cache des raisons qu'il n'est pas encore de bon ton de formuler. Mais cela pourrait venir avec le temps ... Une société de paix est ennuyeuse par nature, en comparaison avec les taux d'adrénaline que fournissent les images des guerres des autres. Un goût de sang dans la bouche, est-il en train de monter chez certains ? En tous cas, ce révisionnisme a de beaux jours devant lui. La situation est dramatique et les manipulations simplificatrices, rodées de longues dates, ont déjà fait leur preuve lors des épreuves que vivent les peuples.

En 2007, la visite de l'exposition éphémère du Musée de l'Europe, «C'est notre histoire», ouverte à Bruxelles,

avait été, pour moi et de nombreux visiteurs, une source d'émotions fortes et ressenties comme un choc dès la première salle. Là, deux œuvres d'artistes contemporains donnaient le sens de la «révolution européenne», qui a été réalisée depuis 1950. D'une part, une centaine de paire de bottes d'armée alignées et en marche vers un combat à venir et de l'autre un immense rouleau de plomb avec, gravés dessus, les noms des centaines de traités de paix signés, et la plupart du temps non respectés. Des images fortes, mais simples et précises qui rappellent d'où nous venons et où nous ne voulons plus aller.

Au nom de l'émotion et de la raison, insultées par ce révisionnisme, j'espère que nous serons nombreux à proclamer : **il faut arrêter de glisser sur cette pente diabolique !**

Les leçons pour l'Europe à retenir des élections en Italie

Fabien Cazenave

Ancien Rédacteur en chef du Taurillon.

Article tiré de son blog et publié également par *Le Taurillon*

Les résultats des dernières élections législatives en Italie sont marqués par le sceau de la stupeur. Aucune réelle majorité n'apparaît et les deux candidats les plus populistes arrivent en deuxième et troisième position. Non seulement Beppe Grillo et Silvio Berlusconi ont eu des discours irraisonnés pleins de promesses populistes mais ils ont fait de l'Europe la cible prioritaire de leur colère. Les électeurs italiens les ont suivis et ont laissé de côté le champion des milieux européens Mario Monti. Doit-on en conclure que l'Europe était la principale raison du vote des Italiens ?

Le rejet d'une Europe trop compliquée

Comme en 2005 en France, les électeurs ont voulu dire un grand basta à une Europe qu'ils ne comprennent plus. Comme en France, l'Europe a été le centre des questions électorales et les discours eurosceptiques ont été bien meilleurs que ceux des pro-Européens. Cette fois-ci, l'Europe paye un discours considéré comme trop favorable à l'austérité au détriment des citoyens. Bien sûr, il y a un côté populiste à expliquer l'Europe comme étant le défenseur des banquiers, des élites, des marchés et des intérêts politiques. Cependant, les résultats de l'élection italienne démontrent que le message envoyé par le référendum de 2005 n'a pas été compris par la classe politique en Europe.

Le fait que nos dirigeants nationaux se concertent au niveau européen pour lutter contre le déficit est une bonne chose. Mais le manque de perspectives politiques fortes et ambitieuses est aujourd'hui la vraie faiblesse du discours européen. Le dernier budget européen trouvé au bout de la nuit lors du dernier Conseil européen à Bruxelles en est l'éclatant exemple. On a réduit l'investissement dans l'Europe parce qu'on ne sait pas quoi faire au niveau européen pour pouvoir relancer l'économie.

Si le message envoyé aux citoyens est d'expliquer qu'on ne peut pas faire grand-chose au niveau européen parce que «c'est compliqué», il est logique que les électeurs se tournent vers ceux au discours plus simple et engagé. Même si cela est au détriment de l'idée européenne.

Mario Monti : la compétence n'est plus suffisante

Les résultats de Mario Monti lors de cette élection sont extrêmement décevants. Ne pas dépasser les 10 % alors qu'il était le président du Conseil italien en place est le signe d'un grand échec. Pourtant l'Italie avait avec lui à sa tête un homme intègre, intelligent et qui avait la confiance de ses pairs au niveau international. Nombreux seront ceux qui expliqueront que c'est un technocrate. Ceux qui ont lu son livre en collaboration avec Sylvie Goulard intitulée *De la démocratie en Europe* sauront qu'il est bien plus que cela. Dans ce livre, Mario Monti explique très clairement que toute décision politique ne peut se faire qu'en fonction du bénéfice qu'en tireront les citoyens. On est bien loin de l'idée habituelle des technocrates. Du reste, son bilan à la tête de l'Italie après la dévastation des comptes publics due au précédent gouvernement Berlusconi a été remarquable. Mais pas suffisant pour les électeurs.

Quelles leçons devons-nous alors en tirer ?

Tout d'abord, que **les pro-européens doivent investir les têtes de liste des partis politiques**. Tous nos *leaders* politiques sont aujourd'hui des pro-européens tièdes. Ils font l'Europe par raison, ils la considèrent plutôt comme une contrainte que comme un véritable moyen d'action. L'expertise n'est plus suffisante. Il faudra donc pour les prochaines élections européennes de 2014 que les partis politiques mettent en position éligible non pas les experts de l'Europe présents dans leur rang, non pas ceux qui ont besoin d'être recasés, mais les porteurs du feu européen. Car face au discours populiste de l'extrême gauche ou de l'extrême droite, la première des réponses doit loger dans l'ambition pour l'Europe. Le discours raisonnable, à mi-chemin entre la préservation des intérêts nationaux et l'envie d'avancer par petits pas dans la construction européenne, ne satisfait plus les électeurs.

Deuxième leçon: **il faut politiser l'Europe**. À force de considérer le niveau européen comme un lieu neutre ou existerait seulement l'intérêt général européen est une fiction qui ne fait plus rêver les électeurs. En 2005 en France, les pro-européens de gauche n'ont jamais su trouver la parade à l'argument du non de gauche disant que la constitution était de droite ou néolibérale. En Italie en 2013, l'Europe de Bruxelles ne serait là que pour défendre les intérêts de l'austérité. Or l'austérité n'est pas une obligation économique, c'est un choix politique. Par conséquent, il est grand temps d'arrêter le discours d'un José Manuel Barroso nous expliquant qu'il refuse une politisation entre la droite, la gauche, le centre et les écologistes du Parlement européen sous prétexte qu'il faudrait faire cause commune face aux eurosceptiques. Cela fait des années que ce discours est en place, les porteurs de cette vision de l'Europe doivent accepter d'en constater l'échec.

Dernière leçon à tirer de cette élection italienne: **les leaders des différents partis doivent permettre à**

l'électeur de savoir à l'avance pour quelle majorité ils votent. On ne savait pas avec qui Mario Monti allait gouverner, cela a été une des faiblesses de sa campagne. Au Parlement européen, nous nous retrouvons dans ce type de situation. En effet, du fait de la proportionnelle et du refus des partis principaux de faire alliance sur la base d'un programme commun, nous nous retrouvons avec des partis éclatés et sans majorité claire. La Commission européenne en profite pour agir dans son coin. Espérons que les partis politiques européens sauront en 2014 dessiner les contours d'une majorité politique claire pour les électeurs, à défaut d'une réforme électorale (compliquée à mettre en oeuvre) qui permettrait de dégager naturellement une véritable majorité. Le fait que les partis politiques européens pourront imposer la couleur politique du futur président de la Commission doit permettre de simplifier l'Europe pour les citoyens. En France, pour les élections régionales à la proportionnelle, on sait très bien qu'écologistes et socialistes gouvernent ensemble s'ils arrivent en tête. Pourquoi ne pas reproduire ce schéma au niveau européen par exemple ?

Ces élections italiennes doivent faire réaliser qu'il est grand temps de politiser l'Europe pour la rendre plus lisible aux électeurs. Sinon nous aurons de plus en plus de mécontents à force d'aboutir à des compromis par le plus petit intérêt commun. L'Europe dans sa globalité sera jugée par les électeurs comme responsable de ses malheurs alors qu'il s'agit avant tout du manque d'ambition de nos dirigeants nationaux qui refusent d'agir comme des dirigeants européens. Politisons l'Europe, ses adversaires le font déjà et progressent à chaque élection grâce à ça.

Les peuples, dernière chance pour l'Union européenne ?

Paul Oriol

Auteur de Résidents étrangers citoyens ! Plaidoyer pour une citoyenneté européenne de résidence (2003)

François Hollande n'a pas voulu faire la même erreur que François Mitterrand : «la relance dans un seul pays», ce qui l'avait rapidement conduit à un virage et à rentrer dans le rang.

Comme Mitterrand, il n'a pas voulu rompre avec l'Union européenne (UE). Il a annoncé qu'il refuserait de soumettre le pacte fiscal dans sa forme originale à l'Assemblée nationale et qu'il obtiendrait auparavant un volet «relance». M. Schockenhoff, député allemand et vice-président du groupe CDU/CSU, président du groupe franco-allemand, a répondu que le pacte pouvait être modifié «dans sa rhétorique», non dans sa «substance». «Nous pouvons y mettre un beau paragraphe sur la croissance. Nous pouvons aussi répéter de nouveau ce qui y est déjà dit avec d'autres mots et en expliquant que nous nous engageons aussi à nous préoccuper de la croissance. Comme ça, Hollande pourra dire chez lui : 'J'ai fait en sorte que le pacte budgétaire traite de croissance'.»

<http://www.euractiv.fr/election->

[presidentielle/pacte-budgetaire-allemande-preparee-arrivee-hollande-14444.html](http://www.euractiv.fr/election-presidentielle/pacte-budgetaire-allemande-preparee-arrivee-hollande-14444.html)

C'est effectivement ce qu'il s'est passé. François Hollande a, finalement, assumé au nom de la France la signature, par son prédécesseur, du Pacte de solidarité et de croissance. Sans pouvoir réellement l'infléchir. Ce que, fraîchement élu, il disait avoir réussi au sommet de juin 2012 et qui n'a été entériné ni en novembre ni, encore moins, en janvier 2013.

Pour avancer, il a rompu son isolement en constituant un front de la relance avec, essentiellement, Mario Monti (pourtant un eurocrate) et Mariano Rajoy (pourtant un conservateur) face à la coalition libéro-vertueuse regroupée derrière Angela Merkel : coalition renforcée par le Royaume uni et David Cameron. Dont l'énergie a été récompensée, faisant de cette alliance un groupe plus libéral qu'eurocrat.

En plus, au delà de leurs sentiments personnels, Angela Merkel comme David Cameron, pour gagner les prochaines élections, doivent tenir compte de la montée de l'euroscepticisme dans leur propre camp : UKIP (*United Kingdom Independence Party = Parti pour l'indépendance du Royaume uni*) et *Alternative für Deutschland (Alternative pour l'Allemagne)*... <http://www.endzeit-news.org/neue-partei-alternative-fur-deutschland-will-euro-abschaffen/>

François Hollande a refusé l'affrontement et la croissance reste un voeu pieux. Il a accepté le pacte que beaucoup, non seulement à gauche, estiment catastrophique pour la croissance et pour les peuples de l'Union.

Face au Royaume uni de Cameron et à l'Allemagne de Merkel, la France de Hollande ne fait pas le poids. N'est pas de Gaulle qui veut. L'Europe et la France d'aujourd'hui ne sont pas celles d'hier.

La seconde guerre mondiale est finie. Et l'après guerre aussi. Les politiques au pouvoir aujourd'hui sont nés après la guerre ! Le passé historique a cédé au présent économique. La solidarité de l'après-guerre a fait place à l'individualisme, la vision communautaire de l'Europe aux égoïsmes nationaux. Et le libéralisme triomphe...

Le dernier sommet européen en est la preuve évidente. Pour la première fois le budget de l'UE a été revu à la baisse. Et chaque chef d'Etat n'a parlé que de ses intérêts d'Etat réels ou supposés. Aucun n'a incarné une vision à long terme de l'UE et aucune instance européenne. Reste, peut-être, le Parlement européen.

Hollande, sans dire ouvertement qu'il ne respectera pas le pacte, avance en traînant les pieds. Il sait qu'il a des alliés. Les «pays du club med», mais aussi la politique économique des États-Unis, les déclarations des plus grands économistes et même, dans une certaine mesure, le Fonds monétaire international.

N'ayant pas réussi à entraîner l'UE dans une politique de relance, il doit élargir le nombre de ses alliés, notamment les PECO (pays de l'Europe centrale et orientale), ces alliés traditionnels de la France, bêtement méprisés par Jacques Chirac. Ils ont adhéré à l'UE à défaut de pouvoir adhérer directement aux États-Unis, ils sont séduits par la puissance allemande et sa réussite économique dont, comme les autres, ils pâtiront un jour.

François Hollande espère dans une reprise qui tarde mais qui lui permettrait une autre politique économique et d'avancer vers le respect des critères de Maastricht, de

façon peut-être plus efficace et surtout moins douloureuse.

Cette reprise pourrait venir des États-Unis ! «Avec les nouvelles surprises qui s'accumulent, l'économie américaine semble se relever de la crise plus vite que prévu. Chômage en nette baisse, des indices boursiers en pleine forme... Cette semaine a vite chassé les inquiétudes occasionnées par le déclenchement des coupes budgétaires automatiques. Malgré une alerte avec une chute de la croissance du dernier trimestre 2012, la première puissance mondiale a retrouvé une forme de tous les diables.» <http://www.huffingtonpost.fr/2013/0...>

Jusqu'à maintenant, au niveau institutionnel, seul le Parlement européen a joué son rôle dans le débat sur le budget. Traduirait-il ses déclarations fortes par un rejet du budget européen ? Etant donné que la presque totalité des gouvernements sont de droite, le risque est grand que les députés refusent de déjuger leurs gouvernements !

Refuser de voter le budget serait loin d'être une catastrophe. Ce serait même un bienfait à plusieurs titres. Comme l'a fait remarquer Cohn-Bendit, si le vote du PE est positif, le budget annuel de l'UE est adopté pour 7 ans ! Deux mandatures du PE. Avec une législation de ce type, le budget de la France voté en 2012 par la majorité UMP serait valable pour toute la présente mandature et le début de la suivante !

Plus grave, en adoptant ce budget pour 7 ans, le Conseil semble dire que la crise va durer 7 ans et qu'il ne faut pas prévoir un développement budgétaire de l'UE pendant cette même période ! C'est un message clair de régression européenne. Budget de crise ou budget de croisière anti européen ?

Si le PE rejette le budget adopté par le Conseil, le budget de 2012 sera reconduit en 2013, puis, éventuellement, en 2014... Ceci aurait l'énorme intérêt de placer le budget de l'UE au centre du débat des élections européennes de 2014. Enfin, une élection européenne pourrait avoir comme objet central l'UE et son budget ! Ce serait donner aux peuples de l'Union une partie du pouvoir qui leur a toujours été refusé. Ce pourrait être l'occasion de l'ouverture d'un espace public européen !

Perspective intéressante. Mais les peuples auront-ils la patience d'attendre et de subir jusque là. A chaque fois qu'ils en ont la possibilité, ils disent leur opposition à la politique suivie : en votant pour l'opposition ou en s'abstenant parce qu'ils pensent que l'opposition ne fera pas mieux ou en votant pour ceux que les «compétents» qui ont la solution à tous les problèmes depuis des années, appellent des «clowns»...

Et, au delà des élections, les peuples de l'Union se révoltent tour à tour, de la Grèce au Portugal, de l'Italie à la Bulgarie, séparément dans de nombreux pays de l'Union. Mais ces révoltes sont séparées. Dispersées. L'indignation est partout. Sans véritable printemps européen. Pour tout chambouler. Jusqu'à quand ?

Car si malgré une crise financière qui dure maintenant depuis 5 ans, l'euro se porte bien grâce notamment à une décision de Mario Draghi, la cure d'austérité entraîne de lourds sacrifices pour les populations sans ouvrir de perspectives, d'espérance pour les peuples.

Il n'y a pas d'espace politique européen, les élections européennes de 2014 pourraient ouvrir un tel espace. Il

n'y a pas «d'espace social» européen. Mais de multiples espaces nationaux politiques ou sociaux. Les peuples du nord de la Méditerranée sauront-ils créer des réseaux sociaux européens nécessaires pour aller au delà des «indignés» et ouvrir la voie à une Europe de la solidarité. Paradoxalement, le salut viendra-t-il de la révolte des peuples contre les gouvernements fossoyeurs de l'Europe au profit du libéralisme ? Sur quelles forces peuvent-ils compter ?

Il est permis de rêver.

L'emploi et les jeunes, déficit d'intégration, déficit de participation

Diagnostic, pistes pour l'action

Catherine Montfort

Militante fédéraliste - Membre du Groupe Europe de l'UEF - Bruxelles

Avec un taux moyen de 22 % de chômage parmi les moins de 25 ans, les jeunes Européens appellent à la solidarité entre générations et à une action publique européenne prioritaire. Les 7,5 millions de jeunes entre 15 et 24 ans actuellement ni en emploi ni en formation ni à l'école représentent le risque d'une «génération perdue» et à l'initiative du Groupe Europe de l'UEF et du Groupe de réflexion sur l'avenir du service public européen, le 12 juillet 2012 à Bruxelles, trois représentants des jeunes Européens engagés ont rencontré Henri Malosse, Président du groupe des employeurs du Comité économique et social européen, et Brigitte Degen, de la Commission européenne - DG Emploi. Outre un diagnostic sombre de la situation actuelle des jeunes en Europe, ils ont appelé à une action prioritaire de l'Union européenne pour les jeunes et avec les jeunes.

Le Groupe Europe de l'Union des fédéralistes européens et le Groupe de réflexion sur l'avenir du service public européen (GRASPE) ont organisé le jeudi 12 juillet un débat public sur le thème des jeunes et de l'emploi en cette période de crise. Les participants de la table ronde devaient apporter des pistes de réflexion et d'action pour faire face à la précarisation croissante et à la hausse dramatique du chômage parmi les jeunes en Europe.

Mme Vlandas du GRASPE, co-animatrice du débat, a précisé d'entrée que la dégradation des conditions d'emploi des jeunes pose la question des conditions matérielles de vie mais plus globalement aussi celle de leur place dans nos sociétés, de leur représentation, de leur pouvoir-faire et de leur possibilité de bâtir leur vie. De même les crises des dernières années nourrissent les populismes, les sectarismes, et toutes autres dérives qui sont un poison pour l'Union. Catherine Viellilledent du Groupe Europe de l'UEF a chaleureusement félicité Henri Malosse pour son élection, la veille, à la présidence du Comité économique et social européen. Elle a rappelé qu'un an avant, exactement, le groupe Europe avait invité Alain Lamassoure pour parler de «Budget européen :

vivre au-dessous de ses moyens» devant un public de fonctionnaires et de personnel des institutions. Elle présente ensuite les participants et salue une jeunesse engagée qui se mobilise dans le monde et en Europe pour porter dans le débat public la question de la cohésion sociale et de la solidarité intergénérationnelle et pour œuvrer à la création d'un corps politique dans l'Union européenne (UE).

Brigitte Degen (DG Emploi, Commission européenne) a tout d'abord souligné que la petite unité « Emploi des jeunes » est de création récente (janvier 2010) et a également dans ses domaines de compétences le microcrédit et l'entrepreneuriat. La Commission entend en effet donner la possibilité aux jeunes de trouver des carrières alternatives, en dehors du salariat, grâce à l'entrepreneuriat et à la mise à disposition de crédits. Sujet au centre des préoccupations de la Commission ces derniers mois, notamment par la volonté du président José Manuel Barroso, à la vue des chiffres inquiétants du chômage et la détérioration des possibilités d'emploi parmi les jeunes. Certains chiffres font littéralement froid dans le dos. Ainsi, 22,4 % des jeunes Européens (de moins de 25 ans) sont au chômage, taux deux fois et demi plus élevé que celui des adultes. Le total de 5,52 millions des jeunes demandeurs d'emploi dans l'Union a crû de 1 million entre 2008 et 2010 et le chômage à long terme s'élève à 6,3 % (contre 2,4 % en 2008). 7,5 millions de jeunes entre 15 et 24 ans ne sont actuellement ni en emploi ni en formation ni à l'école. De plus, chiffre peut-être le plus inquiétant pour le futur, 12,6 % des jeunes qui veulent travailler ne cherchent plus d'emploi. Le chômage des jeunes coûte chaque année 1 % du PIB de l'UE.

L'Initiative sur les perspectives d'emploi des jeunes lancée en décembre dernier par la Commission pour la période 2012/2013 demande aux Etats membres de faire un meilleur usage des fonds de l'Union disponibles, notamment le Fonds Social Européen, d'accroître les places en apprentissage et de prendre en considération les recommandations faites lors du Semestre européen au début de cette année pour les programmes nationaux de réforme en 2012. Elle tend également à étendre la « Garantie Jeunes » à d'autres pays que ceux l'ayant déjà établie (Finlande, Suède et Autriche) et promet de la même manière un Cadre européen pour la qualité des stages. La mobilité des jeunes est encouragée dans les différents programmes européens (*Your first Eures Job*, *Erasmus*, *Leonardo da Vinci*, *Erasmus pour les entrepreneurs*, *Service Volontaire Européen*) pour leur permettre d'acquérir de l'expérience dans différents pays européens. La Commission souhaite soutenir l'apprentissage, les jeunes entrepreneurs et les entreprises sociales à travers l'assistance technique à l'accès au Fonds Social Européen. Un « Paquet Emploi » doit être adopté en décembre 2012. Mme Degen a tenu à souligner pour conclure que la plus grande difficulté sera de toucher les jeunes qui ne s'inscrivent pas au chômage et ne sont pas répertoriés dans les Etats.

M. Henry Malosse, le tout prochain Président du Comité économique et social européen, a d'abord souligné la

singularité de la situation actuelle : l'UE cumule non seulement une crise dans l'Europe mais aussi à une crise de l'Europe, qui rend encore plus criants les dommages causés par les crises des dernières années. La seule issue pour en sortir est dans le fédéralisme et l'établissement d'une gouvernance européenne qui pourrait convaincre les Européens et leur donner un espoir. Les perspectives pour les jeunes en matière d'emploi et de conditions de travail sont très sombres (voir le rapport de l'OIT) et les politiques de l'UE ne sont pas à la hauteur des enjeux. L'état d'esprit, tant des pouvoirs publics que des corps intermédiaires et des entreprises, n'est pas du tout positif à l'égard des jeunes qui font face à trop d'obstacles avant de pouvoir montrer leurs compétences et leurs capacités. Il faudrait d'ailleurs selon lui bannir dans les offres d'emploi la demande d'expérience qui est véritablement discriminatoire. Ce conservatisme de la société européenne (une « société bloquée ») nécessite des réponses radicales pour éviter une catastrophe sociale. Il faudrait s'inspirer de certains pays qui font plus confiance aux jeunes et notamment à leur esprit d'entrepreneuriat. La mobilité ne devrait plus être une mobilité forcée pour des raisons économiques mais volontaire, en tant que moyen d'améliorer ses compétences. Pour cela, l'apprentissage des langues étrangères devrait être amélioré.

M. Malosse introduit quatre éléments d'action prioritaires pour le futur. Tout d'abord, la gouvernance européenne devrait être approfondie afin d'établir un véritable leadership au niveau européen. Deuxièmement, la participation des jeunes au processus décisionnel devrait se trouver encouragée pour remettre la jeunesse au centre des préoccupations et accroître la confiance des dirigeants politiques. Le « triangle d'or » que constituent l'innovation, l'éducation et l'esprit d'entreprise doit devenir le cœur d'une politique de dimension européenne. Le quatrième point constitue la ré-industrialisation de l'Europe pour sortir de la fiction d'une « économie de la connaissance » pour revenir à une conception de l'économie réelle et productive. Pour conclure, M. Malosse a évoqué la nécessité de mettre en place des projets européens mobilisateurs pour retisser un lien entre la jeunesse européenne et les institutions de l'Union européenne et de disposer d'un vrai budget.

Henri Lasrenouse, Secrétaire général de l'association « Sauvons l'Europe », a appelé à un plus grand poids de l'UE. Les Etats membres sont englués dans des dettes qu'ils n'ont pas les moyens de payer (« Qui va payer ? »). Quant aux politiques, ils sont surtout soucieux de s'attirer l'électorat des seniors (la génération d'après-guerre qui a préservé ses privilèges). De plus, les jeunes sont devenus la variable d'ajustement des décisions économiques des entreprises. Ainsi, il est besoin de développer un agenda générationnel et d'entamer un véritable dialogue avec les générations nouvelles qui vont hériter de la dette (« La dette sans la dote »). Son association tente une action sur le terrain, y compris via une pétition au Parlement européen. M. Lastenouse a fustigé par ailleurs la peur de l'UE face au risque, ce qui rend impossible la relance, l'investissement et l'objectif de niveau de vie. Il a aussi déploré le manque de moyens à disposition des jeunes

pour trouver des financements. Ainsi, les jeunes créateurs vont en Californie afin de se retrouver dans un climat plus favorable où des moyens financiers sont disponibles pour des projets à risque. Il faut sortir de cette crise de manière solidaire et mieux gérer la transition générationnelle en Europe.

Luca Scarpiello, vice-Président du Forum européen des jeunes a souligné la dimension macro-économique pour régler le problème du chômage et de la précarité de la jeune génération. La «Garantie Jeunes» a besoin de croissance pour être véritablement durable socialement. Sans croissance, l'innovation est bloquée. L'austérité constitue le plus grand ennemi des jeunes à qui elle ne donne aucune perspective d'avenir. Il a déploré le manque de moyens au niveau européen et mis en avant l'utilité de faire de la jeunesse une priorité horizontale dans les politiques de l'Union : la précarité des jeunes doit devenir également un sujet au niveau européen et la coordination des différents programmes devrait être améliorée. L'intégration du cadre de qualité pour les stages, proposé par le Forum Européen de la jeunesse, dans les projets de la Commission est un bon signe mais les perspectives pour le budget de l'UE sont inadéquates. L'approfondissement du marché unique européen pour les travailleurs doit viser à assurer aux personnes un certain niveau de protection sociale quelque soit leur lieu où elles travaillent. Il n'y aura pas de reprise sans implication des jeunes.

Baki Youssoufou, Président de la Confédération étudiante, syndicat étudiant en France, a précisé que le syndicat qu'il préside est pro-européen, fait plutôt rare dans les organisations syndicales d'étudiants où la méfiance envers les politiques et, plus précisément, la construction communautaire est très répandue. Le corps enseignant des universités diffuse le scepticisme vis-à-vis de l'UE à l'ensemble des étudiants. Il a exprimé sa frustration de voir les jeunes toujours intervenir en dernier sur la question de la jeunesse et les politiques en leur faveur sempiternellement passer après les autres politiques. La jeune génération ne peut pas ou n'a pas l'impression de pouvoir déterminer son destin, ce qui alimente sa méfiance envers les grandes entreprises qui ont licencié beaucoup de leurs proches ces dernières années et détruit, à coup de licenciements de masse, les tissus territoriaux et familiaux qui protègent les jeunes de la précarité totale. Aussi les jeunes tendent-ils à privilégier les petites structures. Deux voies leur sont ouvertes : la création de leur propre emploi, ou la mobilité. Il rappelle que le chômage frappe 26 millions de jeunes entre 15 et 35 ans ! Une enquête parmi les jeunes créateurs d'entreprise a montré que 80 % des projets sont abandonnés par manque de support budgétaire et, à l'université de Villetaneuse, 70 % des étudiants sont boursiers.

L'UE devrait se ressaisir pour améliorer l'emploi des jeunes alors que les gouvernements nationaux sont trop dépendants électoralement des seniors. Comme piste d'action pour accroître les possibilités d'emploi chez les jeunes, il faudrait encourager l'initiative des jeunes et les aider à créer leur business plan. Les jeunes entrepreneurs

ne sont pas assez aidés lors de la création d'une entreprise. Pour conclure, il affirma que l'Europe ne pourra pas se faire sans sa jeunesse car les jeunes ont de l'énergie et il n'y a pas de croissance sans énergie.

UN DIALOGUE S'ETABLIT ENSUITE AVEC LA SALLE. Un membre du public souligne que l'Union européenne n'a pas de compétence en matière d'emploi des jeunes ni les moyens de faire des politiques ambitieuses dans ce domaine. Cependant, José Manuel Barroso s'est mis en colère à ce sujet. La meilleure façon de rapprocher les jeunes des politiques européennes serait de mettre en place des projets mobilisateurs de dimension européenne. Un autre membre du public a mis en avant la politique régionale et le besoin de coopération transfrontière pour les jeunes, tout spécialement à travers des programmes européens (Programme *Interreg*).

M. Malosse a relevé que le traitement des candidatures pour les programmes de l'UE prend plus d'un an, ce qui nuit à sa crédibilité car le temps perdu ne se rattrape pas facilement en économie, surtout pour les projets transfrontiers. Il a déploré aussi le fait que les responsables européens ne fassent pas assez la promotion des programmes européens destinés aux jeunes entrepreneurs. Mme Degen a rappelé que la Commission a mis à l'honneur les jeunes dans les recommandations qu'elle a adressées aux Etats membres. Elle espère que les jeunes des pays européens les reprendront à leur compte pour faire pression sur les gouvernements nationaux. Elle a aussi reconnu aussi ne pas être très écoutée au sein de sa DG et au sein de la Commission lorsqu'elle met le sujet des jeunes sur la table. Il existe un problème de leadership au niveau européen. En outre, le rapport de force politique dans la Commission est défavorable aux politiques progressistes envers les jeunes et là où quelques services ont obtenu davantage de postes, la DG Emploi doit travailler à personnel constant. Pour les pays actuellement en très grande difficulté en Europe (la Grèce et le Portugal), la DG ECFIN a mis à l'index toute proposition de la part de la DG Emploi qui visait à redonner de l'espoir aux jeunes dans ces pays.

Mme Vlandas a témoigné de la difficulté de trouver des canaux pour parler aux jeunes et entamer un dialogue avec eux. M. Lastenouse a pointé du doigt le manque criant de relais dans les institutions de l'UE pour les jeunes, en particulier les 15-25 ans qui n'ont pas de représentants politiques au parlement. Bien entendu, la société civile n'a pas à se substituer au pouvoir public démocratiquement élu mais doit agir différemment. Le vice-Président du Forum européen des jeunes a jugé qu'il y avait moins besoin de nouveaux programmes que de meilleure gestion des fonds en ciblant davantage les priorités, notamment vers les jeunes, et en cherchant plus de représentativité dans le public ciblé. Il a même parlé d'un *blackout* des questions de jeunesse dans les programmes. M. Youssoufou a évoqué la trop grande lourdeur des programmes européens pour des jeunes, souvent sans le sou au début de leur projet. Ainsi s'il faut mettre plus de moyens à disposition des jeunes, il faut aussi se soucier de faciliter leurs démarches administratives. M. Lastenouse a prolongé le débat en

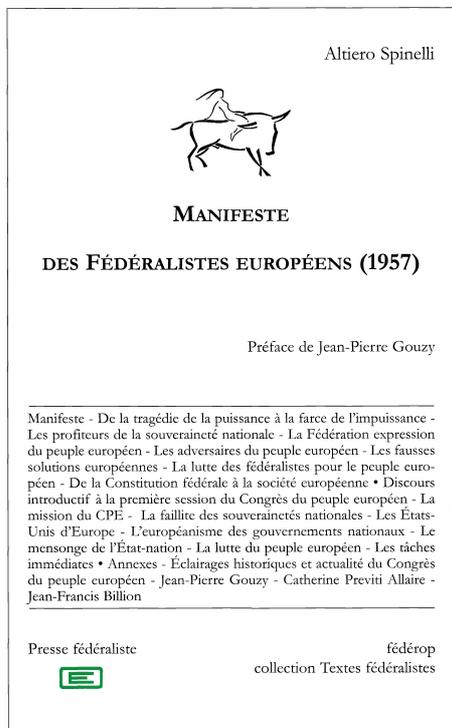
soulignant que le problème est le manque de croissance et non la dette.

Les différents interlocuteurs ainsi que les organisateurs sont tombés d'accord pour continuer le débat. M. Malosse a promis que le Comité économique et social européen tâcherait d'être le relais entre les jeunes et les représentants politiques au niveau européen.

Faites comme eux, abonnez vous !



Dernière parution
de PRESSE FEDERALISTE



A commander à Presse Fédéraliste :

pp. 194 - € 19 (plus port)

Coordonnées postales et références bancaires en page 36

Pour le débat entre les fédéralistes en France, en Europe et dans le monde

- *Fédéchoses*, revue créée au début des années 1970, a toujours voulu être une revue de large débat fédéraliste ;
- toutes les organisations fédéralistes démocratiques, qu'elles privilégient le fédéralisme interne, le fédéralisme européen ou le fédéralisme mondial ont droit de cité dans *Fédéchoses* ;
- inversement, aucune organisation fédéraliste ne peut être engagée par l'éditorial de *Fédéchoses* sauf le cas exceptionnel ou un texte de telle ou telle organisation serait repris en éditorial par *Fédéchoses*, avec l'accord de ses rédacteurs ;
- à l'exception de l'éditorial, les textes publiés n'engagent que leurs auteurs. La direction de *Fédéchoses* se réserve le droit de publier, ou non, les textes reçus directement ou par l'entremise de notre collaboration étroite avec d'autres revues fédéralistes et plus particulièrement ces dernières années *The Federalist Debate*, revue publiée sous le patronage commun de l'U.E.F., de la JEF et du WFM-MFM international ou *Le Taurillon* magazine en ligne créé et animé par les Jeunes Européens - France ;
- *Fédéchoses*, se sent libre de publier les positions publiques des organisations de la mouvance fédéraliste dans la mesure où elles correspondent à ses propres positions ou priorités politiques. Il en est de même pour les articles des revues, ou les sites, fédéralistes avec mention de la source et sous guise de réciprocité militante.

Fédé-Lettres



Olivier Dargenlieu (Paris)

Initiateur d'une Marche des Citoyens du monde vers l'unité politique de la planète - Ile-de-France

Abonné depuis peu à *Fédéchoses*, je lis vos publications avec beaucoup d'intérêt. A cet égard, votre N°157 de septembre 2012 me paraît très riche d'enseignements et d'informations pour les mondialistes que nous sommes. Entre autres, j'y ai lu avec plaisir votre «Bref retour sur les origines du Congrès des Peuples».

J'ai pris ma carte de Citoyen du Monde il y a près de 10 ans, et je suis donc assez familier maintenant de la communauté française des Citoyens du Monde. C'est ce qui m'a amené à penser qu'il faut réactiver la mobilisation massive des habitants de la planète sur nos objectifs, si nous voulons avoir une petite chance de les voir se réaliser.

C'est dans cet esprit que j'ai publié en 2010 *Le prodigieux pouvoir des Citoyens du Monde*, un ouvrage qui a été préfacé par Boutros Boutros-Ghali, et qui est maintenant disponible en français, en anglais, et en espéranto.

Nous sommes aujourd'hui, sur le point de franchir une nouvelle étape en suivant cette dynamique, et nous nous préparons à engager «La Marche des Citoyens du Monde vers l'unité politique de la planète».

Il va de soi que nous ne saurions le faire sans élargir considérablement l'assise de cette opération au-delà de la seule communauté des titulaires de la carte de «Citoyen du Monde» ! C'est le sens du courrier que je vous envoie aujourd'hui.

Vous trouverez donc ci-joint un document qui fait le point sur l'état d'avancement de ce projet au 20 octobre 2012. Si vous avez la curiosité et la gentillesse d'en prendre connaissance, et de me faire part de votre réaction et de vos observations suggestions à son sujet, nous vous en serions tous très reconnaissants.

Bien cordialement.

Initiative citoyenne européenne pour un Plan européen extraordinaire de développement durable et pour l'emploi

Une Europe fédérale pour promouvoir un nouveau modèle de croissance Aller vers un développement durable et une meilleure qualité de vie

Alberto Majocchi

Professeur de science des finances à l'Université de Pavie,
Conseiller du Centre d'études sur le fédéralisme - Rome

Traduit de l'italien par Jean-Luc Prevel - Lyon

«Ceux d'entre nous qui veulent une Europe unie, les partisans de l'intégration européenne, doivent abandonner les demi-mesures et les faux compromis pragmatiques et apprendre à nouveau ce qui nous importe vraiment. Les Etats-Unis d'Europe. Rien de plus et rien de moins. La crise actuelle nous a montré que les demi-mesures ne peuvent pas résister à de dures réalités, pas plus que les faux compromis. Elle a aussi montré que les visionnaires européens étaient les véritables réalistes. Et que seule la voie vers les Etats-Unis d'Europe peut offrir une réelle alternative à l'échec».

Joschka Fischer

Les Etats-Unis d'Europe,
conférence à l'Université Heinrich Heine de Düsseldorf,
1^{er} juin 2010

1/ Durant les deux dernières années, une crise profonde a ravagé l'économie mondiale. Les pays les plus industrialisés ont été lourdement touchés ; plus que les nouvelles économies émergentes. Les gouvernements ont essayé de faire face à la crise avec les instruments traditionnels des politiques fiscales et monétaires expansionnistes. Une récession totale a été évitée, mais les pays riches ne sont pas complètement sortis de la crise. Cette expérience dramatique a montré qu'il y a un besoin urgent de changement. Au siècle dernier, l'objectif principal de la politique économique consistait à promouvoir des augmentations du Produit intérieur brut (PIB) qui étaient identifiées avec une augmentation du bien-être. Dans de nombreux pays, le PIB augmente, mais la qualité de la vie ne s'améliore pas au même rythme. La pression sur les ressources naturelles est indurable. En cherchant de plus en plus de sources d'énergie, des désastres naturels s'ensuivent comme le montre la pollution pétrolière du Golfe du Mexique. La globalisation et la compétition mondiale croissante qui s'ensuit oblige de nombreux pays à démanteler le *welfare system* et à diminuer la protection de l'environnement. Aussi, les temps semblent mûrs pour passer de toute urgence de la croissance incontrôlée au développement

durable et à une meilleure qualité de vie.

Alors que la crise de l'économie mondiale a eu son origine dans le secteur financier, elle s'est rapidement étendue à l'économie réelle. Elle est née d'un déséquilibre fondamental au sein de l'économie américaine où la demande a pendant plusieurs années dépassé la valeur de la production avec un déficit permanent de la balance commerciale qui s'en est suivi, jumelé à un déficit budgétaire en expansion constante et à un endettement croissant du secteur privé. De 1976 à 2007, 1 % des ménages américains les plus riches atteignaient 58 % de l'augmentation totale en revenus réels. Comme conséquence de cette inégalité croissante dans la distribution des revenus, le système bancaire américain a été largement impliqué dans le soutien de la demande, qu'il s'agisse de maisons (et d'autres biens durables) ou de biens de consommation, sans prendre en compte l'utilisation abusive de ressources naturelles et matérielles, favorisant ainsi l'émergence du double déficit et la dégradation de l'environnement global.

2/ La croissance ininterrompue de l'économie mondiale a été soutenue durant les deux dernières décennies par une augmentation spectaculaire de la productivité entraînant l'expansion mondiale d'une vague considérable de développement technologique qui a suivi la révolution des techniques de l'information et de la communication née aux Etats-Unis. Mais le modèle de croissance prévalant aux Etats-Unis est maintenant obsolète car largement basé sur une demande de consommation épuisant les ressources et l'économie américaine reste la plus exigeante en énergie dans le monde industrialisé. Par ailleurs, l'augmentation de la consommation des ménages américains est largement comblée par des importations à bas prix provenant de pays en cours d'industrialisation. Il est vrai que cette demande soutient les exportations de ces régions mais, de cette manière, les ressources réelles vont des pays les moins riches du monde vers les plus riches.

Le rôle d'équilibrage joué par les Etats-Unis dans le soutien de la croissance de l'économie mondiale dans la période après la 2^{ème} guerre mondiale -avec un surplus de la balance commerciale finançant le déficit dans le compte du capital- est maintenant totalement absent. Après l'adoption du Plan Marshall, les Etats européens furent obligés d'importer les biens de consommation des Etats-Unis, dans la mesure où la production locale était totalement interrompue du fait de la guerre et ces importations étaient payées par l'arrivée des fonds américains. Mais, de cette manière, cela soutenait en même temps la conversion de l'économie américaine de production militaire en production de biens civils et le rétablissement de l'économie européenne. Aujourd'hui le double déficit des Etats-Unis est financé par des

importations de capital du reste du monde.

Malheureusement, le modèle de croissance américain a été largement suivi dans l'ensemble de l'économie mondiale. Ce modèle -qui prévaut encore généralement- a caractérisé la seconde moitié du siècle précédent mais il devrait être maintenant radicalement modifié. Pour la plupart des pays, le facteur principal déterminant le taux de croissance était un développement technologique de type imitatif. Il suffisait d'importer les meilleures technologies des pays les plus avancés pour augmenter la productivité et élever le niveau de vie. Mais de nombreux pays ont maintenant atteint la limite technologique et sont incapables de redémarrer la croissance en important des technologies de l'étranger. Si une nouvelle phase de croissance doit démarrer, une nouvelle capacité d'innovation doit être mise en avant et il faudrait envisager la production de nouveaux types de biens et différents processus de production.

3 / L'objectif du nouveau modèle de croissance, c'est une meilleure qualité de vie, mais la réalisation de ce but requiert en premier lieu un changement profond du modèle de consommation. Dans les pays riches, ce sont des biens qui satisfont de réels besoins humains, et améliorent le bien-être, qui devraient être acquis en plus grande quantité. Beaucoup de ces biens sont immatériels -par exemple, les services à la personne, les biens culturels, les ressources naturelles, la qualité de l'environnement. Par ailleurs, dans le monde post-industriel, après la révolution des techniques de l'information et de la communication et l'augmentation de la productivité du travail qui s'en est suivie, le temps de travail pourrait diminuer, créant ainsi un espace pour davantage de loisirs. En conséquence, la demande pour bénéficier de biens culturels et naturels pourrait augmenter. En même temps, une plus grande quantité de biens matériels pourrait être mise à disposition pour satisfaire les besoins humains de base dans les pays pauvres du monde. C'est le premier pas pour initier un processus de croissance endogène dans ces pays également.

Les processus de production devraient aussi être modifiés en profondeur. La protection de l'environnement devrait être considérée au même titre que la maximisation du profit et la compétitivité dans l'évaluation de l'efficacité des méthodes de production adoptées par les firmes. Dans cette évaluation, les économies d'énergie et la diminution de l'utilisation des ressources naturelles devraient être considérées comme des paramètres importants. Des biens essentiels plus efficaces pourraient accroître la productivité, donnant ainsi la possibilité de salaires plus élevés et de meilleures conditions de travail pour les travailleurs.

4 / Dans les pays riches, les processus de production sont largement dévoreurs d'énergie. C'est particulièrement vrai pour les Etats-Unis qui consomment un quart de la production mondiale de pétrole bien qu'ils ne représentent qu'un vingtième de la population mondiale. Comme l'a récemment souligné le Président Obama, le moment pour une énergie propre est arrivé et l'utilisation d'autant d'énergie par unité de PIB devrait être réduite. Il est bien connu que le changement climatique est lié,

dans une grande mesure, à la consommation des combustibles fossiles. Pour combattre le réchauffement climatique, l'utilisation de combustibles fossiles devrait être fortement diminuée. Une taxe carbone pourrait être efficace en promouvant une économie d'énergie par l'élévation du prix de l'énergie apportée par le montant de la taxe, ou par le changement de combustible dans la mesure où la taxe carbone favorise l'utilisation de combustibles qui contiennent moins de carbone. La taxe pourrait donc promouvoir une modération des émissions de CO2 et un changement de la structure productive sur la voie d'une économie à faible carbone. Une partie du revenu provenant de la taxe carbone pourrait être utilisée pour promouvoir l'innovation dans le domaine des énergies renouvelables ou l'exploitation de nouvelles sources d'énergie, tandis que la compétitivité des pays appliquant la taxe pourrait être protégée en introduisant un ajustement douanier frappant à la frontière les biens importés avec la même taxe prélevée sur la production domestique.

5 / Au niveau mondial, le modèle de croissance utilisé par le passé est maintenant indurable depuis que l'environnement global est incapable de supporter la pression sur les ressources naturelles qui a énormément augmenté. L'expansion prévue de la population mondiale de 6 à 9 milliards va intensifier la compétition mondiale en direction des ressources naturelles et rajouter une pression supplémentaire sur l'environnement. Le monde était écologiquement en équilibre lorsqu'un milliard seulement de gens étaient riches et consommateurs d'énergie. Maintenant, heureusement, le rapport entre riches et pauvres s'est inversé et un nouvel équilibre ne pourrait être atteint que si la consommation de ressources naturelles et l'exploitation des sources d'énergie diminuait dans les pays riches, dans la mesure où, du point de vue de l'équité, il est de plus en plus inacceptable que plus d'un milliard des plus pauvres soient exclus d'un niveau de vie raisonnable.

Par ailleurs, il est vrai que, alors que la disponibilité des biens de consommation a augmenté continuellement, même dans les sociétés prospères, certains besoins essentiels ne sont pas satisfaits d'une façon adéquate. Des mesures pour soutenir la consommation générale ne sont donc pas un moyen efficace pour sortir de la crise actuelle. Des mesures plus sélectives sont nécessaires et un processus ciblé sur la promotion d'un développement durable -d'un point de vue économique, social et environnemental- doit être mis en route aussi vite que possible.

6 / Une politique promouvant le rétablissement de l'activité économique dans le monde entier est la première étape inévitable qui doit être adoptée pour favoriser la relance d'un processus pour réaliser une croissance durable. Dans les sociétés prospères, cette politique ne devrait pas être ciblée sur un accroissement supplémentaire de la demande de consommation mais sur le renforcement d'un nouveau modèle économique et social plus équilibré, écologique. Des investissements sont essentiels pour atteindre cet objectif tout comme une politique de redistribution visant à réduire les inégalités existantes dans la répartition des revenus avec les effets

économiques et sociaux négatifs qui s'ensuivent. Mais la consommation devrait être soutenue dans les pays les plus pauvres par une politique keynésienne au niveau mondial ciblée sur la réalisation des objectifs de développement du Millénaire issus de la Déclaration du Millénaire adoptée en septembre 2000 par les Nations unies engageant les Etats membres dans un nouveau partenariat global pour réduire l'extrême pauvreté et mettre en place une série d'objectifs liés à un calendrier avec comme date butoir 2015.

La transition vers un modèle de développement durable requiert la mise en œuvre d'un plan incluant des projets de dépense dans différents domaines :

- des dépenses de recherche et développement et la promotion d'un niveau d'éducation plus élevé pour renforcer la compétitivité de la production intérieure ;
- des investissements publics et privés dans les technologies avancées et le soutien de champions dans les nouvelles industries de pointe ;
- le financement des projets pour améliorer la qualité de la vie pour les citoyens (la qualité de l'eau et de l'air, la mobilité durable, les énergies renouvelables, la rénovation urbaine, des services à la personne efficaces, particulièrement pour les personnes faibles - petite enfance, personnes âgées, personnes handicapées) ;
- des investissements pour promouvoir la conservation et élargir l'utilisation des biens culturels et des ressources naturelles ;
- des investissements pour compléter le réseau existant dans le monde entier dans les domaines du transport, de l'énergie et des télécommunications.

7 / Dans l'économie traditionnelle, la croissance dépend de l'augmentation incessante de la demande et de l'amélioration de l'efficacité de la production à travers les incitations du marché. Les prix reflètent l'équilibre entre l'offre et la demande et fournissent de justes incitations pour une allocation efficace des facteurs de production. Mais dans la nouvelle économie, les coûts extérieurs de la production et des activités de consommation dus à la pollution et à l'utilisation des ressources naturelles devraient être intégrés dans les prix pour éviter les erreurs du marché et maximiser le bien-être. Ce résultat pourrait être obtenu par l'utilisation à la fois d'instruments économiques (taxes environnementales, système d'émission commerciale) et de mesures de contrôle. Mais les coûts de la politique environnementale se traduisent par des prix plus élevés que ce soit par les taxes ou les mesures de contrôle et ces prix plus élevés modèrent les augmentations de la demande de biens et de services. D'où la question : la croissance économique est-elle freinée par la politique environnementale ?

Dans la littérature sur la politique environnementale un rôle important est joué par l'hypothèse de Porter que les contraintes qui découlent de la politique environnementale obligent les firmes à promouvoir l'innovation technologique et, par conséquent,

soutiennent la croissance économique. Porter suggère que l'innovation concerne les processus de production mais aussi les nouvelles pratiques de management avec pour conséquence une diminution des coûts de production. En fait, les pays qui ont des contraintes environnementales sévères montrent des taux plus élevés d'augmentation de la productivité : l'Allemagne, le pays exportateur le plus performant au monde est aussi l'un des plus avancés dans la protection de l'environnement. Il semble donc justifié de tirer la conclusion qu'à long terme il n'y a pas de hiatus entre la croissance économique et la protection de l'environnement.

8 / Dans l'ancien modèle de croissance les modifications de PIB sont largement utilisées pour évaluer l'efficacité d'une politique économique : mais le PIB n'est pas, en soi, un indicateur efficace de bien-être. Les dommages environnementaux ne sont pas calculés dans le PIB alors que les dépenses causées par la dégradation de l'environnement augmentent le PIB. Si une politique efficace de prévention des maladies est mise en place, les dépenses de santé diminuent et le bien-être se détériore en apparence. Cet exemple montre qu'un nouvel ensemble d'indicateurs est nécessaire pour mesurer le bien-être. L'objectif général de cet ensemble est de favoriser des mesures politiques capables d'améliorer la qualité de la vie à la fois pour les générations actuelles et futures par la création de communautés durables capables de gérer et d'utiliser les ressources d'une manière efficace et de tirer profit du potentiel d'innovation écologique et sociale de l'économie en assurant la prospérité, la protection de l'environnement et la cohésion sociale. La conclusion de la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi promue par le Président français Sarkozy représente un premier pas utile dans la bonne direction.

9 / Les conditions de vie dans les zones urbaines représentent une caractéristique essentielle de la qualité de vie. Partout dans le monde, le progrès s'installe généralement dans les villes et les gens se concentrent dans ces zones, y compris dans les pays en développement. Mais la congestion et la pollution sont endémiques dans les zones urbaines avec des coûts extérieurs qui entraînent une dégradation dans la qualité de la vie. Donc, étant donné l'augmentation du ratio entre la population urbaine et les moyens de transport, la mobilité urbaine n'est pas garantie pour chacun. La vie urbaine est particulièrement pauvre pour les couches faibles de la population, particulièrement pour les bébés et les personnes âgées.

Ensuite, un problème qui doit être traité d'urgence, c'est d'assurer la mobilité à l'ensemble de la population urbaine en mettant en place simultanément une réduction progressive de l'utilisation des véhicules privés. Pour réaliser ces deux objectifs à la fois, le pré-requis incontournable consiste à mener une politique apportant une planification cohérente du développement urbain qui prend soin –en tant que priorité pertinente– des besoins environnementaux. Comme deuxième étape, le développement d'un réseau efficace de différents types de transports publics devrait être assuré. Mais la réalisation de ce plan requiert beaucoup d'argent et

beaucoup de temps. Il s'ensuit que, si l'objectif final doit être réalisé, durant la période de transition, l'utilisation de véhicules privés devrait contribuer à créer le plan de mobilité à travers un système de péage routier comme cela a justement été réalisé à Londres, à Singapour et avec des caractéristiques et des objectifs différents, à Milan ; un système capable de réduire progressivement l'usage des véhicules privés et de fournir en même temps l'argent pour créer les investissements nécessaires au développement du réseau de transport public ou de modes de transport alternatifs.

10 / L'un des pires effets de l'urbanisation, c'est la difficulté de garantir une production de nourriture suffisante pour nourrir la population dans les pays pauvres comme dans les pays riches. Dans les pays en voie de développement, une grande partie de la population se nourrit pour sa propre consommation ce qui devient impossible avec l'urbanisation. Une révolution verte visant à l'amélioration de la productivité dans le secteur agricole est très importante. Mais les mesures de politique agricole ne sont pas suffisantes en soi. Le niveau de la croissance de la population devrait être freiné et cette politique démographique devrait être soutenue par des mesures visant à soutenir un processus de décentralisation des activités économiques de manière à ce que l'effet d'agglomération poussant les gens à aller vers les zones urbaines les plus congestionnées soit équilibré.

11 / Quelques conclusions pourraient être tirées de cette analyse. La transition vers un monde favorable à l'environnement est en marche. Mais il faut reconnaître que le processus de changement du modèle économique actuel au niveau mondial requiert un effort multilatéral. Aucun pays ne pourrait atteindre ce résultat en agissant seul. Mais, si elle est capable d'atteindre l'unité politique à travers un lien fédéral, l'Europe a la possibilité de jouer un rôle important dans ce processus en montrant qu'il est possible de dépasser les dimensions nationales qui sont totalement inadéquates dans le monde moderne pour réaliser un développement durable.

Une Europe fédérale pourrait adopter un nouvel ensemble d'indicateurs de bien-être, comme cela a été suggéré par la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi pour avancer sur la voie justement indiquée dans l'article 3 du Traité de Lisbonne sur l'Union européenne qui établit que «le but de l'Union est de promouvoir (...) le bien-être de ses peuples». Le programme d'investissements nécessaire pour engager une nouvelle phase de croissance pourrait être fondé par l'émission de bons de l'Union. De cette manière, alors que les Etats membres devraient se soumettre aux contraintes de Maastricht en garantissant la stabilité financière, une politique de croissance pourrait être réalisée par le gouvernement fédéral en adoptant la règle d'or des finances publiques qui établit que la dette n'est autorisée que pour des dépenses d'investissement et non de consommation. Avec ces comportements vertueux, on pourrait donc sortir du compromis entre stabilité et croissance.

Au niveau fédéral, la transition vers une économie à carbone faible pourrait se fonder sur une taxe carbone, tandis qu'au niveau urbain le péage routier pourrait

garantir la transition vers un modèle de mobilité durable. Si l'Europe réussit, ce pourrait être une incitation forte pour que les autres pays suivent la même voie. Mais le succès de la politique européenne requiert un changement radical dans la structure institutionnelle existante. Seule une Europe fédérale pourrait jouer ce rôle en réalisant une politique économique efficace soutenue par une politique extérieure mettant en avant un rôle positif de l'Europe dans la transition vers un monde multilatéral.

12 / Cette évolution positive des perspectives économiques de l'économie mondiale a été soutenue par la croissance technologique et la mondialisation a donné la possibilité à de nouveaux pays d'être inclus dans le monde industrialisé. Mais un effort global est nécessaire pour inclure aussi dans ce processus les pays les plus pauvres. Le continent africain représente le trou noir dans ce processus de croissance équilibrée. En fait, ce n'est pas seulement l'équité, mais aussi l'efficacité qui requièrent que la distribution des revenus soit améliorée *entre et à l'intérieur* des différents pays. C'est une tâche difficile mais décisive et dans cette région l'Europe -avec son expérience passée dans la promotion de la croissance du revenu dans les nouveaux pays qui ont rejoint l'Union- pourrait aussi montrer qu'un résultat positif est possible. En associant la promotion de la protection de l'environnement et une meilleure qualité de vie avec une juste distribution du revenu sur le continent européen et partout dans le monde, une Europe fédérale pourrait montrer qu'une politique visant à augmenter le bien-être pour les êtres humains est possible partout dans le monde.

Il appartient maintenant au peuple européen de promouvoir la réalisation d'une Constitution fédérale effective en dépassant les limites dramatiques de l'Union européenne existante, confirmées par l'évidence accablante du ralentissement économique des deux dernières années qui ont montré que la crise européenne actuelle n'est que superficiellement une crise financière. Comme Krugman l'a justement remarqué² «pour faire fonctionner l'euro, l'Europe a besoin d'aller beaucoup plus loin vers l'union politique pour que les nations européennes commencent à fonctionner davantage comme des Etats américains». Fischer nous a aussi récemment rappelé que l'effondrement européen récent «est en essence une crise politique causée par la faiblesse politique de l'UE et de la zone euro». Et il a ajouté «si l'UE est incapable d'agir dans son ensemble, alors la zone euro peut et doit agir en tant qu'avant-garde, d'abord avec le Traité et, si cela n'apporte aucun résultat ou que cela apparaît trop lent, en dehors du Traité ; mais dans son esprit et dans l'intérêt de l'Union».

Il appartient aux gouvernements de prendre cette décision, mais c'est le rôle -et le devoir- du mouvement fédéraliste de promouvoir une initiative en mobilisant l'opinion publique et en poussant les gouvernements européens à agir en urgence.

² P. Krugman, "The Making of a Euromess", *The New York Times*, 15 février 2010.

Les premières Initiatives citoyennes européennes

Paolo Ponzano

Senior Fellow auprès de l'Institut Universitaire Européen de Florence

L'initiative citoyenne (ICE) instaurée par l'art. 11 du Traité de Lisbonne est entrée en vigueur le 1er avril 2012. Cet outil de démocratie participative permet dorénavant à un million de citoyens européens, pourvu qu'ils soient ressortissants d'au moins sept États membres de l'Union, de demander à la Commission européenne la présentation d'une proposition de loi européenne dans le cadre des compétences législatives conférées à l'Union européenne par le même Traité. Il s'agit d'une innovation importante introduite par le Traité de Lisbonne dans le chef de l'Union européenne (UE) -même si elle présente les limites indiquées ci-dessous- puisque seulement douze parmi les vingt-sept États membres reconnaissent à un nombre significatif de leurs citoyens le droit de soumettre une proposition de loi à l'attention de leur Parlement national. L'on pourrait donc en déduire que l'UE va plus loin que ses propres États membres en matière de participation directe des citoyens au processus législatif.

Il existe cependant une différence importante entre le «droit d'initiative» reconnu par le Traité de Lisbonne aux citoyens européens et celui en vigueur au niveau national dans les douze États membres précités. Dans la plupart des États membres, le droit d'initiative législative des citoyens permet à ces derniers de soumettre directement une proposition de loi au législateur, à savoir le Parlement national. Dans le cas de l'UE, les citoyens pourront demander à la Commission européenne -qui dispose en vertu des Traités européens du droit quasi-exclusif l'initiative législative- de présenter une proposition de loi, mais ils n'auront pas la garantie que la Commission donne une suite favorable à leur demande et que donc le législateur européen (c'est à dire le Parlement européen et/ou le Conseil des ministres européen) soit effectivement appelé à examiner une proposition de loi requise par les citoyens.

La raison de cette différence réside dans la particularité du système institutionnel de l'UE. Alors que dans les États membres aussi bien l'organe législatif (Parlement) que l'organe exécutif (gouvernement) ont le pouvoir de présenter des propositions de loi (qui résultent donc d'origine parlementaire ou gouvernementale selon les cas), dans l'UE seule la Commission européenne dispose du droit de présenter des propositions de loi. Les seules exceptions à ce principe concernent la politique extérieure et de sécurité, où le droit d'initiative revient aux États membres et au Haut Représentant (mais dans ce domaine il s'agit presque exclusivement d'actes exécutifs et non législatifs) et, surtout, les affaires judiciaires et intérieurs, où la Commission européenne partage le droit d'initiative législative avec un quart des États membres (mais non pas avec le législateur européen). Sans approfondir les raisons à la base de cette particularité, il suffit de rappeler que, dans le système institutionnel de

l'UE, ni le Parlement européen ni le Conseil des Ministres ne peuvent présenter directement une proposition de loi. Toutefois, aussi bien le Parlement européen que le Conseil des Ministres peuvent demander à la Commission européenne de présenter une proposition législative (au titre des articles 225 et 241 TFUE). La Commission est libre de donner une suite favorable à une telle demande ou de la refuser. En cas de refus de la demande, la Commission en communique les raisons au législateur.

Ce rappel du système institutionnel de l'Union explique pourquoi le Traité de Lisbonne pouvait difficilement reconnaître un véritable droit d'initiative législative directe aux citoyens européens, de même qu'obliger la Commission à donner forcément une suite favorable à la demande d'un million de citoyens européens. Autrement dit, le Traité de Lisbonne octroie à un million de citoyens européens le même droit que celui dont disposent aussi bien le Parlement européen que le Conseil des Ministres européen, à savoir celui de demander à la Commission européenne la présentation d'une proposition de loi (sans la garantie juridique que la Commission donne une réponse favorable à une telle demande). Au delà de l'obstacle juridique et institutionnel déjà rappelé (c'est à dire le droit d'initiative quasi exclusif de la Commission), il y a une autre raison pratique de bonne «gouvernance» pour laquelle ce serait difficile de confier à un million de citoyens la présentation directe d'une proposition de loi européenne.

L'on sait que depuis 2001 (date de présentation du *Livre blanc* de la Commission européenne sur la «gouvernance européenne»), l'élaboration d'une proposition de loi européenne est soumise à un processus administratif plus détaillé et compliqué. En effet, la Commission européenne s'est engagée de manière autonome à consulter toutes les parties concernées par une réglementation européenne et à attendre leur réaction pendant une période minimale de huit semaines (que la Commission a décidé récemment d'augmenter à douze) avant d'approuver sa proposition de loi. En outre, la Commission s'est aussi engagée à analyser l'impact économique, social et environnemental d'une proposition législative avant de décider de son éventuelle adoption. Ces engagements autonomes de la Commission (même si reconnus et consacrés en partie par le Traité de Lisbonne) s'ajoutent aux obligations déjà prévues par les Traités européens à charge de la Commission d'évaluer les coûts d'une réglementation européenne par rapport à ses bénéfices potentiels ainsi que le respect du principe de subsidiarité (c'est à dire, en bref, la vérification de la valeur ajoutée d'une loi européenne par rapport à ce que les États membres pourraient faire au plan national pour résoudre le même problème). Il semble évident qu'un million de citoyens européens, même assistés par un Comité promoteur d'une proposition de loi européenne, ne seraient en mesure de procéder de manière efficace ni à la consultation des parties concernées ni aux analyses d'impact et autres évaluations requises par les Traités et par les engagements assumés par la Commission européenne avant de présenter une initiative législative.

Toutefois, il serait erroné de sous-évaluer le droit d'initiative des citoyens européens ou de l'assimiler à un simple droit de pétition (tel que le Traité le prévoit pour chaque citoyen à l'égard du Parlement européen) en raison de son caractère non obligatoire pour la Commission européenne.

Ainsi que nous le verrons successivement au point 3 de cet article, il est fort probable que la Commission européenne donnerait une réponse positive à la plupart des demandes des citoyens européens qui se situeraient dans le cadre des compétences de l'UE, qui ne seraient pas contraires à ses valeurs et qui répondraient à l'intérêt général de l'Union elle-même.

I / Le règlement d'application de l'initiative citoyenne

La proposition de la Commission européenne

Le droit d'initiative législative des citoyens européens introduit par le Traité de Lisbonne n'est pas, comme disent les juristes, «*self-executing*». Il a fallu adopter, sur la base du Traité, un règlement d'application qui définit les conditions et procédures nécessaires afin que un million de citoyens européens puissent demander à la Commission la présentation d'un projet de loi européenne et obtenir une réponse motivée dans un délai précis. La Commission européenne, après avoir publié un *Livre vert* en novembre 2009 et procédé à la consultation publique d'environ 300 associations, institutions européennes et experts en la matière, avait présenté en mars 2010 sa proposition au législateur européen. Cette proposition visait à définir les dispositions essentielles pour la mise en vigueur rapide du nouvel instrument, à savoir :

- le nombre minimum d'États dont les citoyens devaient être ressortissants (un tiers des 27 États membres selon la Commission) ;
- le nombre minimum de signatures pour chaque État membre (que la Commission proposait de fixer de manière dégressivement proportionnelle à la population de chaque État afin de réduire le seuil minimum requis pour les États plus peuplés et d'augmenter le seuil pour les États moins peuplés : par exemple, les signatures en Allemagne devraient être au moins 76.000 et non pas 164.000, en France 54.000 au lieu de 126.000, tandis que au Luxembourg les signatures devraient être au moins 4.500 au lieu de 950, en Slovaquie 5.250 au lieu de 4.000, etc...);
- l'âge minimal requis pour participer à l'initiative législative (18 ans, comme pour les élections au Parlement européen) ;
- le contrôle de la recevabilité de l'ICE (que la Commission proposait d'effectuer au moment où les signatures auraient atteint le chiffre de 300.000 aux fins d'éviter de nombreuses décisions sur des initiatives n'ayant pas des chances de succès) ;
- les exigences en matière de recueil, vérification et validation des signatures (que la Commission proposait de confier, pour l'essentiel, aux États membres concernés) ;

- les délais pour le recueil des signatures (une année) et pour la décision de la Commission sur la demande des citoyens (sept mois) ;
- les exigences à respecter de la part des organisateurs, notamment en ce qui concerne la transparence et les financements.

Alors que certaines dispositions proposées par la Commission n'ont pas suscité des critiques, d'autres ont été contestées aussi bien par les organisations concernées que par le législateur européen (surtout par le Parlement européen) car elles ont été jugées pénalisantes pour la présentation des initiatives citoyennes ou, en tout cas, non suffisamment aptes à faciliter l'exercice de telles initiatives dans la perspective d'un processus de participation dynamique et transnational. A titre d'exemple, l'exigence de recueillir 300.000 signatures avant que la Commission se prononce sur la recevabilité de l'initiative a été jugée à la fois injustifiée et pénalisante pour les signataires de celle-ci. Le Conseil des ministres européen avait déjà réduit à 100.000 le nombre des signatures mais, comme l'on verra ci-dessous, cette solution aussi n'a pas reçu l'accord du Parlement européen.

2 / Le règlement adopté par le législateur européen

Le législateur européen (Parlement européen et Conseil) a adopté le 14 février 2011 le règlement d'application de l'ICE (règlement n. 211/2011). Celui-ci est entré en vigueur le 1er avril 2012 après que les États membres aient adopté les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre pratique du règlement. L'accord du législateur européen a été atteint en première lecture sur le texte proposé par le Parlement européen conformément à la procédure législative ordinaire. Le Parlement européen a obtenu l'insertion dans le règlement de nouvelles dispositions visant à faciliter l'exercice de l'initiative législative de la part des citoyens et à stimuler un débat transnational sur leurs demandes. En outre, le règlement d'application impose des nouvelles charges administratives à la Commission européenne et ouvre au Parlement européen des nouvelles possibilités d'intervention au cours de la procédure. Voici les principales modifications apportées à la proposition de la Commission.

L'introduction d'un Comité promoteur transnational

Le règlement prévoit que les promoteurs de l'ICE forment un Comité de citoyens composé d'au moins sept personnes résidents dans sept différents États membres. Cette disposition vise à garantir un débat et une représentation transnationaux avant la collecte d'un million de signatures. Il reviendra au Comité promoteur de désigner la personne de contact avec les Institutions européennes et de satisfaire les critères d'éligibilité et de transparence requis par le règlement.

L'enregistrement de l'initiative

Il reviendra au Comité promoteur de fournir à la Commission les informations requises pour l'enregistrement de l'initiative, y compris celles relatives

au financement. Dans un délai de deux mois à compter de la requête du Comité, la Commission devra enregistrer l'initiative pourvu que celle-ci ne se situe pas *manifestement* en dehors de ses compétences, ne soit pas *manifestement* abusive, frivole ou vexatoire ni *manifestement* contraire aux valeurs de l'UE.

L'insertion de l'adverbe «*manifestement*» vise à éviter que la Commission ne refuse d'emblée l'enregistrement d'initiatives douteuses du point de vue de la base juridique existante dans les Traités ou de leur incompatibilité éventuelle avec la Charte des droits fondamentaux. Cette appréciation pourra être faite par la Commission, après la collecte des signatures, au moment de sa décision sur le fond de l'initiative proposée mais non pas au moment de son enregistrement. En d'autres mots, la Commission disposera d'un pouvoir de contrôle sur l'admissibilité juridique de l'initiative avant la collecte des signatures (afin d'éviter la frustration découlant d'un refus juridique de l'initiative au cours même de la collecte, voire à la fin de celle-ci). Dans les cas *manifestes* d'inéligibilité sur la base des critères précités, la Commission pourra refuser l'enregistrement de l'initiative en motivant sa décision et en permettant au Comité promoteur d'engager un éventuel recours contre sa décision devant la Cour européenne de Justice ou le médiateur européen.

La collecte des signatures

Les signatures des citoyens et les déclarations de soutien prévues par le règlement devront être collectées suivant un modèle commun soit sur support papier, soit de manière électronique. La période de collecte demeure fixée à douze mois à compter de l'enregistrement de l'initiative. Les signatures devront être accompagnées des données personnelles requises par les États membres qui devront ensuite vérifier l'authenticité des signatures. L'obligation pour les signataires -proposée initialement par la Commission- de fournir leurs propres données personnelles (numéro du passeport ou de la carte d'identité) afin d'éviter les doubles signatures ou la falsification de celles-ci a été fortement contestée par les organisations de la société civile et par le Parlement européen. Ces derniers ont jugé une telle obligation injustifiée et, d'ailleurs, difficile à respecter dans les États membres qui n'imposent pas à leurs citoyens la possession d'un document d'identité. Les États membres eux-mêmes se sont partagés sur la question car quinze États ont demandé de prévoir une telle obligation alors que neuf États (dont les pays nordiques) ne l'ont pas jugée nécessaire.

Finalement, l'accord est intervenu sur une clause facultative permettant aux États membres d'imposer ou non la fourniture des données personnelles pour leurs propres citoyens aux fins de la vérification des signatures. Pour ce qui concerne la collecte des signatures par voie électronique (*online*), les systèmes de collecte électronique devront être certifiés par les États dans lesquels ces données seront conservés. Les Comités promoteurs pourront engager la collecte *online* seulement après avoir obtenu la certification du système électronique de collecte dans un État membre de leur choix. A cette fin, il revient à la Commission européenne

d'établir et de maintenir un «*software open-source*» qui dispose des caractéristiques techniques et de sécurité nécessaires.

Le nombre minimal d'États membres et de signatures pour chaque État

Le règlement fixe à un quart des États (actuellement sept) le nombre minimal requis afin que la requête d'un million de citoyens soit valable. Il s'agit d'une solution intermédiaire entre la proposition de la Commission (un tiers des États) et la position du PE (un cinquième des États). En ce qui concerne le nombre minimal de signatures pour chaque État, le législateur a accepté la proposition de la Commission, à savoir le nombre des parlementaires européens multiplié pour 750. Par conséquent, il faut collecter au moins environ 74.000 signatures en Allemagne, 54.000 en France, etc...(voir ci-dessus).

La décision de la Commission sur la requête des citoyens

Le législateur européen a réduit à trois mois le délai endéans lequel la Commission européenne doit se prononcer sur la requête des citoyens et décider si elle présentera ou non une proposition de loi (ou prendre une autre initiative). En outre, le Parlement européen a obtenu que le Comité promoteur puisse présenter l'initiative des citoyens dans une audition publique organisée conjointement par la Commission et par le Parlement lui-même au siège de celui-ci. Cette audition publique contribuera non seulement à susciter un débat transnational sur l'initiative législative mais aussi à exercer une pression politique sur la Commission afin qu'elle donne une réponse positive à la requête des citoyens.

La date d'application du règlement

Les États membres ont obtenu, en échange des concessions faites au Parlement européen, une période transitoire de douze mois avant que le règlement entre en application. En conséquence, la première initiative des citoyens européens a été prise en considération par la Commission à partir du 1er Avril 2012. Ce délai a permis aussi bien aux États membres qu'à la Commission de mettre en place les outils administratifs nécessaires pour la collecte et la vérification des signatures ainsi que pour la création du site *web* et du *software* prévus par le règlement. En outre, la Commission a rédigé et publié sur son site *web* un guide pratique de l'initiative citoyenne, dans toutes les langues officielles de l'Union, qui facilite l'exercice de l'initiative par les citoyens européens.

La mise en œuvre concrète de l'initiative citoyenne

L'analyse synthétique de la nature juridique de l'ICE et des principales dispositions du règlement d'application doit être complétée par un bref examen de son applicabilité pratique. A cette fin, il y a lieu de distinguer l'admissibilité juridique d'une initiative citoyenne de la réponse politique que la Commission pourra donner à une requête jugée éligible. En ce qui concerne l'admissibilité juridique, quelques exemples permettront de déterminer

quelles initiatives peuvent être jugées admissibles et lesquelles ne le seraient pas.

Une première liste d'initiatives admissibles pourrait comprendre des propositions de loi sur le droit d'information des citoyens (une sorte de «*Freedom of Information Act*» au niveau européen), sur le statut de l'Association européenne (déjà proposé par la Commission et retiré par la suite), sur le recours collectif des consommateurs européens (une «*class action*» au niveau européen), sur la réglementation applicable aux produits génétiquement modifiés, sur la révision de la directive relative au détachement des travailleurs ou sur la création d'un service civil européen. D'autres initiatives possibles seraient un plan de développement durable pour la croissance et l'emploi dans l'Union ou la création de nouvelles ressources propres pour le budget européen, telles que un impôt sur les transactions financières ou sur les émissions d'anhydride carbonique. Nous verrons plus loin quelles sont les premières initiatives citoyennes déjà jugées éligibles par la Commission (cf. ci-dessous).

En revanche, des propositions de loi certainement non-admissibles seraient celles visant à fixer un siège unique des Institutions européennes (car la compétence en la matière revient aux États membres et non pas à la Commission européenne), à harmoniser les systèmes nationaux d'enseignement (car une telle harmonisation est interdite par le Traité), à fermer les centrales nucléaires (car le Traité Euratom vise à encourager l'utilisation de cette forme d'énergie) ou à interdire la construction de minarets (car l'UE n'a pas de compétence en la matière).

Le Parlement européen et la plupart des organisations de la société civile estiment que l'ICE pourrait être utilisée aussi pour des propositions visant à modifier les dispositions des Traités. Cette thèse est contestée par la plupart des États membres, selon lesquels l'art 11 du Traité de Lisbonne ainsi que le règlement d'application se réfèrent à des propositions d'actes juridiques visant à appliquer le Traité et non pas à le modifier. Certes, l'on pourrait discuter si la création d'un instrument financier pour défendre l'Euro soit une initiative visant à appliquer ou à modifier le Traité de Lisbonne. Toutefois, cette divergence d'interprétation constitue un faux problème. Même si un million de citoyens demandaient une modification des Traités, il est fort probable que la Commission européenne ne donnerait pas suite à une telle requête se retranchant derrière l'interprétation des États qui bloqueraient une éventuelle initiative en ce sens. Dans ce cas, le Parlement européen, qui dispose en vertu du Traité de Lisbonne du même pouvoir que la Commission pour proposer une modification des Traités, pourrait prendre lui-même une initiative en ce sens.

Dans le cas où l'ICE serait jugée juridiquement admissible, quelles sont les chances que la Commission donne une réponse favorable à la requête ? Comme souligné précédemment, la Commission n'est pas juridiquement obligée de donner une réponse positive à la requête des citoyens (tout comme elle ne l'est pas pour les demandes législatives du Parlement européen et du Conseil). La Commission devra évaluer l'intérêt européen de la loi demandée et procéder aux examens prévus pour

toutes ses initiatives (consultation des parties concernées, analyse de l'impact économique, social et environnemental, respect du principe de subsidiarité et de la Charte des droits fondamentaux de l'Union). Par exemple, si un million de citoyens devaient demander une réduction du congé de maternité fixé par une loi européenne ou une augmentation du temps de travail hebdomadaire de 48 heures, sauf dérogations, actuellement en vigueur dans l'UE, la Commission pourrait estimer à juste titre que de telles requêtes ne seraient pas conformes à l'intérêt européen. Toutefois, l'analyse de la pratique suivie par la Commission dans l'évaluation des requêtes législatives provenant des États membres, du Conseil, du Parlement européen, des partenaires sociaux et autres groupes de pression fait apparaître que la Commission donne une réponse positive à environ 95 % des demandes reçues, car ses refus de présenter des propositions de loi n'ont pas dépassé les dix cas dans l'histoire de l'intégration européenne³. Par conséquent, les cas dans lesquels la Commission refuserait de donner suite aux requêtes juridiquement admissibles des citoyens européens devraient être extrêmement réduits. Il ne faut pas oublier, par ailleurs, que le règlement d'application prévoit l'organisation d'une audition publique dans les locaux du Parlement européen avant que la Commission se prononce sur la requête des citoyens. En outre, le Parlement européen pourrait voter une résolution demandant à la Commission la présentation de la même proposition de loi réclamée par les citoyens. Dans ce cas, la Commission devrait motiver expressément dans un délai de trois mois son éventuel refus de donner une réponse positive à la double requête des citoyens et du Parlement européen.

3 / Les premières initiatives citoyennes

À la date de janvier 2013, la Commission européenne a reçu 24 demandes d'initiatives citoyennes en vue de leur enregistrement. La Commission a jugé éligibles et, par conséquent, enregistré 16 initiatives, alors qu'elle a jugé dépourvues de base juridique et donc inéligibles les autres 8 initiatives (voir ci-dessous des exemples d'initiatives acceptées ou récusées).

- Initiatives acceptées

La première initiative citoyenne enregistrée par la Commission le 9 mai 2012 a été «*Fraternity 2020*» qui vise à renforcer les programmes **d'échanges de jeunes** au sein de l'Union (tels que Erasmus ou les jeunes volontaires européens) moyennant l'utilisation de 10 % des ressources du budget européen. D'autres initiatives significatives concernent la reconnaissance de **l'eau** en tant que **bien commun** dont tout le monde doit pouvoir disposer (ce qui implique l'accès universel et une

³ Les cas plus connus de refus législatifs de la part de la Commission européenne sont les suivants: une proposition de maintien des «tax free shops» dans le commerce intracommunautaire; une directive concernant la liberté d'information et les mass-media ; une proposition relative à la réglementation des services publics dans l'Union européenne; une proposition relative à la sécurité des hôtels contre les incendies; un programme de nutrition au niveau européen; une réglementation européenne relative aux chiens de combat.

dérogation aux règles du marché intérieur), la sauvegarde du **pluralisme des médias** (ce qui implique des règles européennes harmonisées en matière de propriété et de transparence des moyens de communication ainsi que d'indépendance des organes de contrôle) et l'extension des **droits de vote** des citoyens européens dans leur pays de résidence (dans les mêmes conditions que les nationaux). Trois initiatives concernent le domaine **environnemental** et une la suppression des tarifs spéciaux pour les communications internationales via GSM (*roaming fees*). Il y a lieu de noter que la Commission, après avoir refusé une première initiative visant à introduire un **revenu minimum européen** par défaut de base juridique (l'art. 153 TFUE ne permettant pas une harmonisation au niveau de l'Union), a accepté une deuxième initiative en la matière visant à encourager la coopération entre les États membres en vue d'utiliser le revenu minimum en tant que moyen pour améliorer les systèmes de sécurité sociale (sur la base de l'art. 156 TFUE). Enfin, il y a lieu de citer une initiative visant à améliorer l'utilisation des ICE à l'avenir moyennant la mise en place d'une **plateforme informatique** pour enregistrer les initiatives et collecter les signatures.

- Initiatives récusées

Comme indiqué ci-dessus, la Commission a jugé non-éligibles huit initiatives citoyennes à défaut de base juridique dans le Traité ou en raison de la référence à des bases juridiques qui ne permettent pas l'adoption de l'acte juridique demandé. Deux initiatives récusées concernent le **droit à l'autodétermination** et la **reconnaissance de la souveraineté des citoyens en cas de sécession** au sein d'un État membre de l'Union. Une troisième a concerné la **fermeture des centrales nucléaires**, jugée non-éligible car contraire aux dispositions du Traité Euratom. La quatrième ICE récusée visait l'**abolition de la corrida** et de l'usage de méthodes cruels sur les animaux. D'autres initiatives jugées dépourvues de base juridique dans le Traité ont concerné la **création d'une Banque publique européenne** ayant des finalités sociales ainsi que la **traduction de l'hymne européen dans la langue espéranto**. Comme déjà indiqué ci-dessus, la Commission avait récusé la première ICE sur le **revenu minimum** qui a été cependant jugée recevable dans une version modifiée que le Comité promoteur a présentée successivement.

Il y a lieu de noter que, après de premières hésitations, la Commission a décidé de publier sur un site informatique la liste des initiatives récusées ainsi que les motivations de sa décision. Cette publicité permet non seulement au Comité promoteur de saisir, le cas échéant, la Cour de justice ou le médiateur européen contre la décision de la Commission, mais aussi à d'autres promoteurs d'initiatives citoyennes de connaître les critères utilisés par la Commission et d'éviter ainsi la présentation d'autres initiatives qui seraient jugées à leur tour non-éligibles.

- Contraintes opérationnelles

Les organisateurs d'initiatives citoyennes ont rencontré initialement des difficultés techniques pour utiliser le *software* mis au point par la Commission en vue de

faciliter la création de leur propre système informatique ainsi que pour obtenir la certification de leur système informatique par l'autorité compétente d'un État membre (comme prévu expressément par le règlement d'application de l'ICE). Par ailleurs, la création d'un système informatique a exigé le recours à certaines ressources financières. En vue de faciliter l'utilisation par les Comités promoteurs de ce nouvel outil de démocratie participative, la Commission s'est départie de sa traditionnelle neutralité et a décidé de mettre à la disposition des organisateurs une série de facilités pratiques. Celles-ci ont consisté dans l'hébergement sur une plateforme dans la base de données de la Commission des systèmes de collecte en ligne des signatures, dans la préparation par la Commission de tous les documents nécessaires pour obtenir la certification du système de collecte par l'autorité luxembourgeoise (les serveurs de la Commission étant installés au Luxembourg), dans l'aide fournie aux organisateurs pour toute question relative à la certification et la notification des signatures aux autorités nationales, dans l'assistance personnalisée fournie aux organisateurs, etc.

En conséquence, les organisateurs peuvent utiliser le *software* de la Commission pour construire leur propre système de collecte en ligne des signatures et héberger leur système sur les serveurs de la Commission. A cette fin, ils doivent signer un «*hosting agreement*» avec les services de la Commission indiquant notamment les mesures de sécurité à mettre en œuvre en vue de la certification du système par les autorités luxembourgeoises. Dès l'obtention de la certification, les organisateurs peuvent commencer la collecte en ligne des signatures.

Enfin, compte tenu des difficultés techniques intervenues initialement, la Commission a décidé de reporter au 1er novembre 2013 la date limite pour la collecte d'un million de signatures relatives aux initiatives citoyennes déjà enregistrées.

Malgré les facilités pratiques offertes par la Commission, il n'est pas certain que toutes les initiatives citoyennes jugées éligibles recueilleront dans les douze mois le million de signatures requises. A ce jour, seule l'initiative relative à la reconnaissance de l'eau comme bien public a obtenu un million de signatures dans plus de sept États membres. D'une part, les grandes organisations européennes (syndicats, consommateurs, employeurs, environnementalistes, etc...) hésitent à s'engager directement dans la collecte des signatures ; d'autre part, les Comités promoteurs ne disposent pas toujours des ressources minimales pour créer leur propre site informatique et, surtout, pour produire le matériel d'information (vidéos, dépliants) dans plusieurs langues, indispensable pour promouvoir la connaissance de leur initiative et la collecte des signatures dans au moins sept États membres.

4 / Conclusions

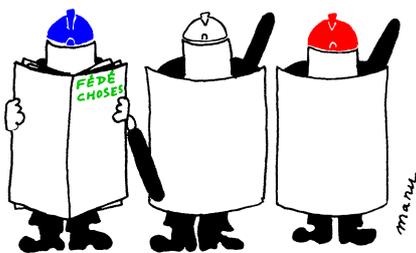
L'initiative législative des citoyens introduite par le Traité de Lisbonne ne saurait être assimilée au droit de pétition dont disposent les citoyens européens à l'égard du Parlement européen en vue de résoudre des cas

individuels de mauvaise administration ou de violation des droits des particuliers.

Elle ne saurait être non plus mise sur le même plan du droit dont disposent les citoyens dans douze États membres de soumettre directement une proposition de loi à l'attention de leur Parlement national. Toutefois, l'ICE pourrait avoir, en pratique, une efficacité semblable dans la mesure où la Commission européenne donnera suite, comme souligné précédemment, à la très grande majorité des requêtes législatives des citoyens et où le législateur européen adoptera les propositions de la Commission, ainsi qu'il le fait normalement pour environ 90 % des propositions présentées par celle-ci.

Par ailleurs, le contenu du règlement d'application adopté par le législateur européen devrait faciliter le recours à ce nouvel instrument de démocratie participative de la part des citoyens européens. En effet, le règlement d'application devrait permettre de stimuler le débat transnational et de promouvoir un nouvel espace public européen grâce aux nouvelles dispositions introduites par le Parlement européen : l'introduction d'un Comité promoteur composé de sept citoyens ressortissants de sept différents États membres, l'utilisation d'un site informatique mis à disposition par la Commission ainsi que l'organisation d'une audition publique permettant aux promoteurs de l'initiative d'en débattre ouvertement avec les représentants des Institutions européennes. En outre, les facilités pratiques offertes par la Commission aux organisateurs devraient aussi faciliter la collecte des signatures en ligne. L'on verra en novembre 2013 si l'ensemble des mesures mises en place pour faciliter la tâche des organisateurs auront donné les résultats souhaités. Dans la mesure où la plupart des initiatives citoyennes auraient recueilli le million des signatures dans sept États membres et la Commission donnerait une suite favorable à la très grande majorité de celles-ci, le nouvel instrument de l'ICE pourrait effectivement contribuer à réduire la désaffection des citoyens européens à l'égard du projet européen, à rendre les mêmes citoyens davantage conscients du fonctionnement concret de l'UE et, dans un tel cas, à accroître la légitimité démocratique de l'Union elle-même.

Faites comme lui, abonnez vous !



www.pressefederaliste.eu

Pour un plan européen extraordinaire de développement durable et pour l'emploi

**PROJET D'INITIATIVE CITOYENNE
proposé par le MFE
en liaison avec le Conseil italien du Mouvement
européen et les partenaires sociaux.**

TITRE :

**Pour un plan européen extraordinaire pour un
développement durable et pour l'emploi.**

I) Objet

Nous demandons à la Commission européenne de proposer un plan européen extraordinaire pour un développement durable et pour l'emploi, afin de relancer l'économie européenne et de créer de nouveaux emplois.

II) Objectifs

- 1) Un programme extraordinaire d'investissements publics de l'Union européenne (UE), pour la production de biens matériels européens et le soutien financier à la production et à la sauvegarde de biens publics européens (énergies renouvelables, recherche et innovation, nouvelles technologies –par exemple les réseaux de télécommunication à haut débit–, protection de l'environnement et du patrimoine culturel, infrastructures de transport, réseaux énergétiques, agriculture écologique, etc...).
- 2) Un fond européen de solidarité pour le financement de mesures sociales pour la lutte contre le chômage et pour la création de nouveaux emplois stables et de qualité, avec une référence particulière à l'emploi des jeunes. Ce fond devrait remplacer les Fonds existants –en particulier le Fond européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) institué par le règlement 1927/2006– avec une augmentation de leur dotation financière et une simplification des procédures d'accès, afin de créer un nouvel instrument de politique sociale européenne.

III) Motifs

Le « Pacte européen pour la croissance » adopté au Conseil européen du 28 juin 2012 ne semble pas être suffisant pour relancer l'économie européenne et lutter contre le chômage, surtout des jeunes, lequel a atteint des niveaux records dans l'UE. En fait, au-delà des financements de la Banque européenne d'investissements (BEI) et de la réutilisation des crédits provenant des fonds structurels, le budget européen n'interviendrait qu'à hauteur de cinq milliards d'euros dans le financement de ce Pacte. A l'évidence les budgets nationaux de nombreux pays européens ne parviennent plus à générer de la croissance et à lutter efficacement contre le chômage, en raison des mesures d'austérité décidées au niveau européen. Par conséquent, seul le budget européen semble à même d'intervenir avec efficacité pour relancer l'économie et créer de nouveaux emplois, grâce à l'attribution de nouvelles ressources en provenance des rentrées de la Taxe sur les transactions financières et / ou de la Taxe carbone qui va être créée par les institutions européennes. Si nécessaire, le Cadre financier

pluriannuel pour les années 2014-2020, qui va être adopté par les Institutions de l'UE, devrait être modifié sur la base de la clause de flexibilité, pour permettre d'apporter au bilan européen un pourcentage des entrées en provenance des nouveaux instruments financiers.

IV) Fondements juridiques

Un plan européen extraordinaire pour un développement durable et pour l'emploi devrait être adopté par une décision ou un règlement du Conseil de l'UE, après approbation du Parlement européen, sur la base de l'article 352 du TFUE. Le financement de ce plan devrait être assuré, pour l'essentiel, par le budget européen (sans préjudice d'un recours ultérieur aux financements de la BEI) grâce à l'attribution de nouvelles ressources provenant des recettes de la Taxe sur les transactions financières ou de la Taxe carbone qui va être créée par les institutions européennes, selon un mécanisme équivalent à celui qui règle l'attribution d'un pourcentage de la TVA au budget européen.

Pour un Plan européen extraordinaire de développement durable et pour l'emploi

Dans un cadre mondial en profonde évolution, caractérisé par la participation d'ensembles croissants de population au développement, requérant une utilisation rationnelle et efficace des ressources naturelles (alimentaires, énergétiques), l'Europe doit tout à la fois mettre en oeuvre une politique de maîtrise rigoureuse des ressources et faire évoluer son système économique et son appareil productif vers un dispositif équitable et durable. Les choix fondamentaux de l'Europe vont dans la bonne direction, depuis les objectifs mentionnés dans le Traité de Lisbonne jusqu'aux décisions du Conseil européen pour 2020. Mais la voie étroite associant la rigueur budgétaire (qu'il s'agisse des Etats ou des individus) au développement durable n'est praticable que par un effort européen engagé en commun. Le développement ne peut reprendre que par des investissements qui rendront les entreprises européennes compétitives, en réduisant la consommation et le coût de l'énergie et des matières premières, en utilisant pleinement les technologies de l'information, en mettant en valeur et en diffusant la société de la connaissance, en rééquilibrant le pouvoir d'achat. L'augmentation progressive du revenu des citoyens des économies émergentes ouvre pour l'Europe d'immenses possibilités d'exportation de biens et de services de qualité. Si l'on n'indique pas clairement qu'il est possible de mettre en chantier une phase de développement nouvelle et différente, on perdra l'occasion d'inscrire avec succès l'économie européenne dans le nouveau cycle mondial. La capacité de produire des biens industriels à partir de composants de haute technologie, des services de pointe, des biens culturels de haute qualité, est déjà effective dans de nombreux secteurs et lieux de l'économie européenne, mais elle ne pourra s'étendre, s'accroître, s'améliorer qu'en s'insérant dans un choix stratégique. C'est à la faveur d'abord du Marché commun, puis du Marché unique, que l'Europe est parvenue à entrer dans des cycles d'expansion longs. Un choix

similaire est nécessaire aujourd'hui pour insérer pleinement l'Europe dans la nouvelle économie mondiale. Les propositions diffusées au cours de la phase difficile que traverse actuellement l'économie européenne sont souvent orientées dans la bonne direction, mais le fait de les limiter aux cadres nationaux en compromet la possibilité de réalisation, l'efficacité et l'économie. De même que le programme du Marché unique de 1992 visait à faire face au coût de la non Europe, les solutions proposées aujourd'hui sont elles aussi limitées par le coût de la «non Europe». L'un des exemples les plus flagrants est apporté par les investissements pour la recherche - particulièrement dans le domaine des énergies nouvelles- qui permettent de comprendre comment des plans uniquement nationaux et non intégrés au niveau européen aboutissent à un énorme gâchis de ressources que la nécessaire politique de rigueur qui doit guider les budgets publics et même les entreprises privées, ne permet plus.

Il est indispensable de lancer un **Plan européen**, limité mais décisif, pour indiquer la direction à prendre, à tous les opérateurs économiques et sociaux européens. C'est à la Commission européenne qu'incombe la principale responsabilité de proposer les mesures nécessaires au Parlement et au Conseil européen et de les présenter aux citoyens, aux forces politiques, économiques et sociales européennes. Le plan doit aussi concerner les relations avec les zones les plus étroitement liées à l'UE en raison de leur proximité géographique, en particulier ces pays méditerranéens qui ont engagé une profonde évolution politique, économique et sociale. Le plan d'investissement proposé en son temps avec une grande clairvoyance par le Président Delors doit à nouveau être proposé et finalisé pour créer les conditions nécessaires de compétitivité, durabilité et cohérence sociale, pour la relance européenne. Il revient à la Commission d'indiquer les projets à soutenir, d'en garantir la faisabilité et d'en assurer la gestion rigoureuse et transparente. Le budget européen devrait, à terme, être financé exclusivement par des ressources propres, essentiellement constituées de la Taxe carbone, de la Taxe sur les transactions financières et de la nouvelle TVA européenne. C'est pourquoi les propositions déjà avancées par la Commission en matière de Taxe carbone et de Taxe sur les transactions financières constituent les éléments essentiels du Plan proposé et leur adoption en garantirait le fonctionnement. En outre la Taxe carbone peut amener le système économique à des choix durables et elle est compatible avec des mesures transitoires visant à la faire porter également sur les produits importés de zones n'ayant pas encore adopté de mesures analogues. Quant à la Taxe sur les transactions financières elle peut être utilisée pour rendre socialement soutenable la transition du système économique en refinançant d'une manière significative le Fonds d'adaptation à la mondialisation en en redéfinissant les missions et en déplaçant, au moins en partie, le poids fiscal du travail non qualifié et précaire sur les revenus financiers. Le lancement du Plan, avec ses mesures fiscales européennes communes, devrait être accompagné d'une réduction des dépenses actuellement engagées aujourd'hui par les Etats membres dans des secteurs relevant d'une intervention commune. Pour assurer la transparence et l'efficacité maximale dans l'utilisation des ressources, il est nécessaire de prévoir, chaque fois que possible, et assurément dans le domaine de la recherche de nouvelles sources d'énergie, la mise en oeuvre de programmes spécifiques et, dans ce cas, d'agences responsables de l'utilisation des fonds. Puisque l'objectif principal du Plan est la relance des

investissements, il faut aussi prévoir des interventions financièrement significatives - même si c'est avec une attribution différée - en activant l'émission d'*obligations européennes de projet (Euro Project Bonds)*, en impliquant la BEI dans l'instruction et la gestion des interventions pour la partie du plan qu'elle finance (à travers un «Fonds patrimonial» qui conserve la propriété des investissements effectués), afin de disposer - grâce au revenu différé de tels investissements - de ressources pour les nouvelles générations.

Indications quantitatives

La Taxe sur les transactions financières permettrait de trouver environ 30 à 40 milliards d'euros supplémentaires pour le budget européen afin d'obtenir des crédits adéquats dans le secteur de la recherche et pour le refinancement du Fonds institué par la Commission en 2006 pour faire face à la nécessité d'adapter le marché du travail à la mondialisation. Le budget de l'Union s'avérerait ainsi proche du seuil des 1,27 % établi en son temps par les Etats membres. Lors des cycles précédents d'expansion, l'Europe a réussi à créer plus de 15 millions de nouveaux postes de travail. Le Plan devrait permettre la création d'au moins 20 millions de nouveaux postes de travail en considérant qu'il devrait, en particulier, rendre le secteur des services compétitif et diviser ainsi par deux le taux de chômage actuel. Le montant des investissements prévus par le Plan devrait atteindre au moins 300 à 500 milliards, à affecter dans un délai de 3 à 5 ans. Pour permettre l'émission d'*Euro Project Bonds* ou une garantie de la part de l'UE, il faudrait une Taxe carbone capable de produire un revenu d'au moins 50 milliards annuels pour rétribuer les émissions. L'utilisation de la Taxe carbone pour soutenir le plan d'investissements dans la phase de démarrage, serait pleinement justifié par le fait que la taxe elle-même tendra à diminuer au fur et à mesure que - grâce en particulier au Plan proposé - l'économie européenne utilisera des sources d'énergie non génératrices de CO2. Au terme du Plan, l'Union disposerait d'un patrimoine dont le montant pourrait atteindre au moins le double de la valeur de l'investissement, assurant ainsi aux nouvelles générations un soutien adéquat, comme cela se passe pour les jeunes Norvégiens grâce au «Fonds de pensions» alimenté par les revenus du pétrole : dans le cas présent il s'agirait des revenus tirés des nouvelles sources d'énergie, activé par le Plan à travers les investissements et les dépenses de recherche. Le «Fonds patrimonial» pourrait, en particulier, soutenir l'insertion des jeunes Européens par des projets de service civil et, pour ceux qui, au terme des études, entrent dans le monde du travail (en se fondant aussi sur l'expérience d'Erasmus), de formations pour éliminer la précarité, de promotion d'activités de travail autonome et de développement de *l'entrepreneuriat* des jeunes.

Mise en oeuvre partielle ou intégrale du Plan par un groupe d'Etats membres

Au cas où des difficultés insurmontables se présenteraient pour la participation de tous les Etats, il faudrait prévoir la possibilité pour un groupe d'Etats de procéder selon les règles concernant les coopérations renforcées, en particulier de la part de l'Eurogroupe et des Etats qui voudront s'y associer, comme cela est déjà prévu dans les récentes propositions *Europlus* sur la compétitivité, présentées par le gouvernement allemand.

Informations brèves sur la rencontre entre le MFE Italie et la Confédération européenne des syndicats (CES)

Une rencontre a été organisée, à l'initiative des fédéralistes, avec Mme. Bernadette Ségol, Secrétaire générale de la Confédération européenne des syndicats (CES), et Mr. Lucio Levi, Président du *Movimento Federalista Europeo*, accompagnés de deux délégations respectives ; elle s'est déroulée à Bruxelles le 24 janvier 2013.

Le projet d'Initiative des citoyens européens pour un **plan européen extraordinaire de développement et pour l'emploi**, proposée par le MFE a été examiné attentivement à cette occasion.

Les discussions ont surtout porté sur les points ci-dessous, et ont permis de trouver de nombreux points d'accord entre les analyses de la CES et celles des fédéralistes :

- pour sortir de la crise économique et financière, un plan européen de développement durable et pour l'emploi peut être un objectif important, voire considéré comme prioritaire ;
- des plans nationaux sont inefficaces pour gouverner l'espace économique européen et causent un gaspillage de ressources ;
- un plan européen de développement, à cause du manque de ressources au niveau européen, devrait viser à produire une profonde réforme budgétaire, pouvant être poursuivie dans le cadre de l'eurozone et avec les autres Etats qui voudraient s'y associer ;
- un tel plan devrait être financé par de nouvelles ressources propres provenant : 1 / d'une taxe sur les transactions financières -nécessaire pour pénaliser la spéculation financière ; 2 / d'une taxe carbone - pour combattre les changements climatiques et favoriser la transition vers les énergies renouvelables, et, 3 / d'euro-obligations (notamment les *Euro Project Bonds*) ;
- ces ressources devraient alimenter en premier lieu un Fonds européen de solidarité pour le financement de mesures sociales destinées à lutter contre le chômage et à créer de nouveaux postes de travail pérennes et de qualité, en référence, en particulier, pour l'emploi des jeunes ;
- qu'un tel plan pourrait être le moyen le plus efficace pour reconquérir le consentement des citoyens envers le projet européen et pour combattre la progression du nationalisme, du populisme et de l'eurosepticisme.

Création à Rome du Comité italien pour l'Initiative citoyenne européenne

Le lundi 11 février a été constitué à Rome, sur la proposition du *Movimento Federalista Europeo* (section italienne de l'UEF Europe et du *World Federalist Movement*) le Comité promoteur italien de l'Initiative citoyenne européenne (ICE) **Pour un plan européen extraordinaire de développement durable et pour l'emploi**. Ont adhéré les centrales syndicales et organisations *CGIL, CISL, UIL, ARCI, ACLI-FAI, Legambiente, Libera-FLARE, European Alternatives, Movimento Europeo* (Conseil italien), *AICCRE* (Conseil des Communes et Régions d'Europe, équivalent du CCRE français), *GD* (Jeunes démocrates). Le Comité reste ouvert et de nouvelles adhésions ont été annoncées.

L'action pour la promotion de l'ICE se développe au niveau européen. Des Comités analogues sont en cours de création en Grèce, Espagne, Belgique, Roumanie, Pologne et dans certaines régions en France. Les organisations participantes au Comité italien vont engager leurs réseaux européens pour la collecte des signatures. Un réseau de villes européennes est en voie de fondation pour promouvoir l'initiative. Le syndicat *CGIL* a rappelé que dans sa Conférence de programme le syndicat européen Confédération européenne des syndicats *CES / ETU* a indiqué des objectifs identiques à ceux exposés dans l'ICE, objectifs qui figurent dans la proposition de donner vie à un «*social compact*» européen.

Les organisations participantes, promotrices de l'ICE, ont souligné l'importance que revêt cet élément de démocratie participative prévu par l'article 11 du Traité de Lisbonne, qui permet à un millions de citoyens, de sept pays membres de l'Union européenne, de présenter à la Commission européenne un projet de loi d'initiative populaire.

Lucio Levi, Président du *MFE*, a déclaré «l'ICE est un instrument politique important ; pour donner la parole aux citoyens, aux millions de citoyens qui payent le coût de la crise et surtout aux 25 millions de sans-emploi en Europe». L'ICE a en fait pour objectif prioritaire la constitution d'un fonds européen pour l'emploi. «Ni les politiques d'austérité (a-t-il ajouté), ni les ressources des budgets nationaux ne sont suffisantes pour relancer l'économie qui est intégrée au niveau européen. Il faut donc un **Plan européen extraordinaire pour le développement durable et pour l'emploi**, financé par un budget européen renforcé par des ressources propres à lever au moyen de la taxe sur les transactions financières et d'une taxe carbone sur les émissions de CO2. Deux taxes qui contribueraient à faire prendre à l'Europe la voie vers un modèle nouveau de développement, écologiquement et socialement durable, en pénalisant ceux qui trichent et ceux qui spéculent, et qui, donc, aideraient indirectement les entreprises et les banques vertueuses. Le prix et l'originalité de cette proposition reposent donc dans l'indication concrète des formes de son financement. Il est insisté sur le mot «développement» et non sur celui de «croissance» car ce n'est pas l'augmentation de la consommation qu'il faut poursuivre mais l'amélioration de la qualité de la vie. «Le choix des ressources», a conclu L. Levi, «est le thème le plus difficile à affronter vues les oppositions de divers pays à l'augmentation du budget de l'Union européenne, et vu le résultat décourageant du dernier Sommet européen. Pour cela il faut dépasser le système du vote à l'unanimité et faire l'hypothèse

d'un budget séparé pour la zone euro ; même si cela signifie une modification des traités et une réforme constitutionnelle».

Les personnes ci-dessous mentionnées sont intervenues en représentation des organisations participantes : **Andrea Mone**, responsable de la Coordination des politiques européennes de la *CISL*, **Stefano Tassinari**, Vice-président national de l'*ACLI*, **Andrea Costi**, responsable de l'environnement de l'*UIL* au plan national, **Raffaella Bolini**, responsable international, **Maurizio Gubbiotti**, coordinateur national de la *Lega Ambiente*, **Giulia Barbucci**, Secrétaire Europe de la *CGIL*, **Gabriele Panizzi**, Vice-président de l'*AICCRE*, **Ludovica Ioppolo**, du groupe Abele *LIBERA-FLARE*, **Stefano Milia**, Secrétaire du *CIME*, et enfin, **Lorenzo Marsili**, Directeur de *European Alternatives*, et, **Raffaele Bonanni**, secrétaire de la *CISL*.

Toutes les organisations présentes ont exprimé l'engagement de se battre pour une Europe démocratique et fédérale et pour une Constitution européenne.

Informations sur la constitution d'autres Comités de promotion nationaux

ESPAGNE

octobre décision de consensus en faveur de l'ICE des syndicats espagnols / *Comisiones Obreras CCOO* (responsable Albert Royo, Horizon Europe / UEF Espagne) ; novembre rencontre préliminaire à Bruxelles entre Lucio Levi (Président du *MFE* italien) et le Président de la Confédération européenne des syndicats *CES / ETUC*, M. Toxo (responsable espagnol des *CCOO*), et avec la Secrétaire de la *CES-ETUC* Mme Segol pour une information sur l'ICE auprès de la *CES* et prise de contact pour la constitution d'un Comité en Espagne ; réunions à Barcelone pour la réunion du Comité d'initiative ; engagement de l'association *Libera-FAI* ; mars : présentation par les fédéralistes de l'ICE au Comité des affaires étrangères du Parlement catalan (ayant entraîné l'approbation, informelle, et le support des différents partis politiques ayant participé à la session) ; projet ICE également présenté au *Social Civil Society Sector (Mesa du troisième secteur social)*. Des décisions étant actuellement attendues de ces acteurs du secteur civil et social.

BELGIQUE

octobre réunion préliminaire à Bruxelles pour la constitution d'un Comité (responsable UEF Belgique) avec les syndicats et le Groupe des fonctionnaires de la Commission européenne, des associations italiennes ayant un siège à Bruxelles (*FLARE, ASEGE, Tavola della Pace*, etc.)... ; décembre nouvelles démarches pour la constitution d'un Comité ; janvier rencontre entre M. Lucio Levi, Président du *MFE* et la Secrétaire générale de la *CES* ; février adhésion (à confirmer) de la section Union européenne du Club de Rome et adhésion confirmée d'un premier syndicat belge, *U4U* ; promesse d'engagement des associations : *Palombella, European Youth Forum, Erasmus Students Network, Science Academy / Initiative for Science in Europe*.

POLOGNE

septembre engagement de l'association *ASEGE* (centre d'études du syndicat italien *CISL*) afin d'associer à l'ICE le syndicat *SOLIDARNOSC* et pour constituer le Comité promoteur polonais ; novembre rencontre préliminaire entre des représentants de l'UEF et du *MFE* à Varsovie (à l'occasion du Comité fédéral de l'UEF Europe) et le syndicat *SOLIDARNOSC*

pour constituer le comité promoteur ; engagement de l'association *ACLI-FAI*

ROUMANIE

Engagement de l'association *FLARE* (réseau européen *Rete europea di Libertà* fondé par Don Luigi Ciotti) de constituer un premier groupe d'associations de promotion en Roumanie ; engagement de l'association *ACLI-FAI* ; contact avec le premier ministre Ponta.

REPUBLIQUE TCHEQUE

Travail en cours. Précisions attendues de la part de l'UEF Tchèque.

ALLEMAGNE

Engagement probable des associations : *ACLI-FAI*, *ATTAC* Allemagne.

FRANCE

2012 : décision de l'UEF France de soutenir l'ICE et de l'UEF Rhône-Alpes d'être le correspondant en France pour l'organisation de l'ICE ; prise de contacts et rencontres de l'UEF Rhône-Alpes avec les responsables syndicaux régionaux de différentes confédérations syndicales (CFDT, CFTC, FO, CGT, UNSA, CGC-CFE).

2013 : contacts de l'UEF Rhône-Alpes avec la Mairie de Lyon pour l'organisation d'un Colloque - débat sur l'ICE en partenariat avec les autorités locales et, prioritairement, pour la tenue de la Première Convention des Fédéralistes européens le 16 mars 2013 à l'Hôtel de Ville. Les actes de cette Convention, placée sous le patronage du Président du Parlement européen, M. Martin Schulz, et dont les travaux ont été ouverts par le Sénateur Maire de Lyon, M. Gérard Collomb, seront prochainement publiés.

La Convention a également été l'occasion d'une rencontre entre le *MFE* et l'UEF et M. G. Collomb qui a, à cette occasion, réaffirmé son intérêt pour l'ICE et sa disponibilité pour prendre contact avec le Maire de Turin, M. Franco Frassino, pour envisager de lancer en commun un Appel aux grandes villes européennes pour soutenir l'ICE. Un nouveau contact devrait être organisé entre les deux élus dans les prochains jours.

Création du Comité promoteur français pour l'ICE

Géry Brasseur-Delcourt
Jean-Luc Prevel

Lyon le 23 mars 2013

Réunis en marge de la Convention des fédéralistes européens à Lyon, le 16 mars 2013, les soussignés représentant leurs associations et/ou organismes, s'engagent à soutenir et à relayer l'ICE pour un plan européen extraordinaire de développement durable et pour l'emploi initiée par le *Movimento federalista europeo*.

Le Comité constitué se donne pour tâche de rassembler les organisations partenaires citoyennes, associatives, syndicales et politiques françaises.

Il fera prochainement un point d'étape ; éventuellement, en marge des Assises du fédéralisme organisées à Paris le 8 juin prochain, par le Mouvement Européen France, les Jeunes

Européens France et d'autres partenaires.

Ce texte a été signé par les participants :

Barthalay, Bernard (Association Puissance Europe-*Weltmacht Europa*) ; Brasseur-Delcourt, Géry (UEF 59/62) ; Coutin, François (UEF Rhône-Alpes) ; Crolop, Annie (UEF 59/62) ; Doucet, Philippe (UEF 59/62) ; Lagier, Yves (UEF Franche-Comté) ; Mathieu, Jean-Baptiste (UEF Alsace) ; Mennerat, François (Union des Fédéralistes Européens - UEF France, Vice-président) ; Méroc, Jean-Fabien (Europe Avenir) ; Prevel, Jean-Luc (Presse Fédéraliste) ; Richard, Jean-François (UEF Rhône-Alpes) ; Scarpa Egle (*ACLI* France - section française de l'*Associazione Cattolica delle Lavoratori Italiani*) ; Truchet, Jean-Paul (UEF Rhône-Alpes), et par trois personnes excusées mais ayant adhéré au Comité : Billion, Jean-François (Presse Fédéraliste, et Vice-président de l'UEF France) ; Réguillon, Alain (Secrétaire fédéral, UEF France) ; Thaury, Dominique (UEF France, Trésorier).

Antonio Longo, du *MFE* a présidé cette réunion à laquelle ont également participé, Virgilio Dastoli (Président du *Movimento europeo* italien), et Carlo Maria Palermo (membre du Bureau exécutif de la JEF Europe) qui en ont approuvé les décisions.

Lettre de M. Martin Schulz, Président du Parlement européen aux fédéralistes

Adressée à Grazia Borgna, responsable du *MFE* pour
les relations avec les organisations syndicales

Bruxelles, mercredi 6 mars 2013

Madame Borgna,

je suis très content que le Mouvement Fédéraliste Européen italien, avec d'autres associations de la société civile et avec les principaux syndicats, ait décidé d'utiliser l'Initiative citoyenne européenne, un extraordinaire instrument de participation et de démocratie pour l'Europe du XXI^e siècle.

Le sujet que vous avez choisi d'aborder, avec d'autres associations européennes, a une importance fondamentale pour notre avenir. C'est désormais depuis quelques années que le Parlement se bat pour que les politiques de discipline financière soient accompagnées de mesures pour la croissance et l'emploi adéquates. Le «plan européen extraordinaire pour le développement durable» que vous proposez est totalement en accord avec les objectifs et les initiatives qui ont été soutenues plusieurs fois par le Parlement.

Donc, je ne peux que vous exprimer mon soutien à votre initiative, et vous souhaiter le meilleur succès pour la récolte des signatures.

Cordialement.

Martin Schulz
Président du Parlement européen

A propos des échecs des derniers Sommets européens et du budget européen

Un budget pour sept ans ?

Giuseppe Martinetto

Membre du Groupe Europe de l'UEF - Calstelnau-le-Lès (34)

Une situation ouverte

Depuis quelques années notre planète est comme une masse de glaise soumise à des pressions écrasantes, en vertu desquelles l'ordre ancien disparaît petit à petit, pour laisser la place à un « système » nouveau dans lequel de nouvelles parties, avec de nouveaux rôles, sont en train d'émerger et de s'intégrer les unes dans les autres selon un agencement nouveau. Une nouvelle écologie apparaît, au niveau de la nature et sur le plan des sociétés humaines. C'est un remoulage global dont nous n'avons conscience que par les craquelures de l'ordre auquel nous étions habitués et par les douleurs qui en dérivent. Douleurs et surtout angoisses, face à l'inconnu.

Dans notre continent, rares sont ceux qui réussissent à espérer. Et c'est surtout aux jeunes que l'espoir paraît nié. Ce qui est contre nature, et absurde, parce qu'ils sont notre avenir, et le seul.

Mais le ciment qui tenait ensemble nos sociétés se fissure, et les liens se relâchent : au sein de l'Etat, et au sein de l'Union. La méfiance s'instaure : entre les générations, envers la classe politique, entre les strates de la population, entre les Etats, ... Et pourtant, comment pourrait-on rester seul face à des forces extérieures qui nous écrasent ? De nouvelles solidarités s'esquissent, basées sur une peur commune : on les appelle « populistes », et elles prétendent rassurer « le peuple ».

Et le « peuple » visé n'est ni allemand, ni espagnol, ni français, ni grec... : il est « européen ». Il n'y a pas une seule menace qui ne touche l'ensemble des personnes vivant dans le continent, et chacune d'entre elles. Toute énumération est ici inutile. Mais, si cette communion dans la douleur et dans l'angoisse existe, et nous savons tous qu'elle existe, pourquoi rechercher la solidarité dans le repli, et dans le petit nombre ? Est-ce que les nuances qui, sur le fond commun européen, caractérisent et distinguent chacun de nos pays offrent un ciment plus fort que tout ce qui est commun et qui est aujourd'hui partout menacé : dans les secteurs les plus variés, de la santé à l'éducation, en passant par le régime sociétal et politique et le patrimoine culturel, etc., etc. ? Si le fond commun disparaissait, que serait-il de ces nuances ?

C'est un fait : jamais les Européens n'ont été autant objectivement unis, soumis comme ils sont aux mêmes épreuves, extérieures et intérieures. Et, paradoxalement, jamais ils ne se sont sentis si seuls, isolés de tous les autres par une fumée de méfiance, au sein de l'Union, de leur Etat, de leur ville et sur le lieu de travail. Car rien – ni l'Union, ni l'Etat, ni la ville, ni le travail – rien n'est

plus le même, et tout est sujet à remoulage, que nous le voulions ou pas.

Le temps des choix

Il est temps d'ouvrir les yeux. Nous sommes pris dans un pétrissage qui va déterminer la façon dont notre continent, et chacun(e) d'entre nous, allons être intégrés dans le nouveau système global qui est en train de naître. C'est un mouvement que personne au monde ne peut arrêter, et face auquel nous sommes tous forcés de choisir. Car même le refus de choisir serait un choix, et aurait des conséquences.

Dans ces conditions, rien ne serait autant « irréel » que de continuer à agir comme si c'était la routine, comme si l'on pouvait encore parler de « crise, ou même de « crises ». Face à de telles attitudes et à de tels discours, il n'est pas étonnant qu'entre la classe politique et les citoyens se creuse un fossé de plus en plus large et profond, et que toute institution, fût-elle européenne ou étatique, apparaisse de plus en plus lointaine et inefficace. Le scepticisme envers l'Union va de pair avec le scepticisme à l'égard de l'Etat, et cet accouplement n'est pas infondé, car l'Union et l'Etat sont désormais les deux faces du pouvoir représentatif - législatif/exécutif/judiciaire- auquel nous sommes soumis.

Ce scepticisme peut être mortel s'il arrive à nous priver du seul instrument par lequel nous faisons corps avec d'autres, et sans lequel nous serions intégrés dans le nouveau moule en tant qu'individus, seuls et impuissants, confrontés à des Etats-continent. Ce scepticisme peut être salutaire s'il est mu par la volonté farouche de forcer la classe politique à « tout changer, pour que rien ne change ». Qu'est-ce qui doit changer ? Institutions et stratégies politiques. Qu'est-ce qui ne peut changer ? Les valeurs qui se cachent derrière le scepticisme et les craintes et qui, seules, peuvent nous rassembler et nous permettre de garder le cap, en restant nous-mêmes, à travers tous les bouleversements par lesquels nous devons passer.

Le budget de l'Union

Ici, tout se passe comme si rien n'était, comme si l'on était d'accord sur l'Union, sur ses politiques, sur l'avenir, et que la seule question était le montant global. C'est l'idée que la classe politique et les médias essaient de nous inculquer, comme si nous étions dupes et ne nous demandions pas : « Mais quelle Union ? » « Mais quelles politiques ? » « Mais quel avenir ? » et comme si nous ne savions pas que les chiffres cachent des antagonismes politiques radicaux et, plus grave encore, des omissions dangereuses

Quelle Union ? Il paraît y avoir, en tant que maximum dénominateur commun, un consensus sur un « marché », mais l'on n'est nullement d'accord sur son caractère et ses exigences. Dans le temps on voulait que ce marché fût « intérieur » (exigeant la réciprocité avec l'extérieur), mais, à la suite de discordes internes, on a fini par accepter qu'il fût simplement « unique » (intégré le plus possible dans le « marché » global), mais une nouvelle brèche s'est ouverte entre ceux qui, pour le défendre contre les risques de change grossis par la spéculation,

pensaient et pensent qu'il ne peut exister sans une unification monétaire, et ceux pour qui une telle démarche est inacceptable. L'Union est ainsi censée être « une », l'euro est – d'après les traités – « la monnaie de l'Union », mais, en fait, il y a désormais deux ou plusieurs unions : celle des Etats concentrés autour de l'euro, le groupe des Etats qui voudraient y entrer et ceux qui s'y opposent farouchement. Par ailleurs, le gouvernement britannique ne se contente plus de refuser la monnaie et bien d'autres clauses du « marché », mais il exige, pour y rester, que les règles soient totalement changées. Comment les partenaires vont-ils réagir à ce chantage, d'autant qu'il va de pair avec l'annonce d'un référendum dont l'issue semble escomptée ?

Peut-on au moins dire que l'Union de l'euro est unie ? La monnaie unique a, dans un premier temps, permis aux pays les plus faibles d'emprunter à bas prix, mais elle les a aussi rendus commercialement dépendants des pays les plus forts et tellement soumis aux marchés financiers que toute la zone est désormais menacée par un effet « domino ». Comment s'en défendre ? Deux attitudes s'opposent : pour les uns, la seule façon de s'en sortir, c'est de casser la solidarité et de laisser les faibles à leur sort ; pour les autres, la solidarité – que l'on veuille ou non – est la voie obligée et doit donc être renforcée. Comme ces derniers sont au pouvoir, personne n'a dû sortir de l'euro, des sommes importantes ont été mobilisées, des interventions de la BCE sont désormais possibles, on s'est imposé une « règle d'or » et on va vers un contrôle de certaines banques et des budgets nationaux. Et c'est ici que le désaccord le plus profond s'annonce, un désaccord qui risque de faire imploser tout le système, même si rares sont encore ceux qui perçoivent la menace : un tel contrôle, avec les sanctions éventuelles, ne peut être accepté par la population que s'il est exercé par des gens directement et démocratiquement responsables devant elle. Pour l'instant, la plupart des membres de l'euro ne voient que la nécessité d'un contrôle, et ils rechignent à l'idée que celui-ci exige une refonte des structures démocratiques au niveau Union/Etat. Mais, le moment venu – et il ne tardera pas à venir – que va-t-il se passer ?

Quelles politiques ? Le « marché unique », pour les uns, devrait constituer, pour nos entreprises, une base sûre leur permettant de se lancer, comme champions européens, à la conquête de marchés extérieurs, alors qu'il est, en fait, largement ouvert aux importations venant de l'extérieur et qu'il est ravagé, dans son sein, par une compétition s'appuyant sur la fiscalité et la réglementation du travail et, à l'occasion, sur une monnaie dévaluée. Il ne faut donc pas s'étonner si, lors des discussions du budget, les partisans de cette compétition interne se refusent de donner au « marché » les instruments dont il a besoin pour fonctionner, et veulent réduire, voire supprimer, toute dépense visant à rééquilibrer le « marché » par une aide aux pays/régions/personnes les plus faibles : le marché, c'est aux autres de le constituer ; eux, ils se bornent à l'exploiter. Il ne faut pas non plus s'étonner si, dans un tel contexte, toutes les initiatives d'assainissement du marché, visant à brider la spéculation, à restructurer le secteur bancaire, à taxer les opérations financières, etc., restent en deçà du seuil de l'efficacité. De plus, bien que

les négociations commerciales avec l'extérieur relèvent de la compétence exclusive de l'Union, les Etats se créent des liens de plus en plus étroits et contraignants avec des puissances extérieures, n'hésitant pas, à cette fin, à leur céder le mieux de leur savoir scientifique, technique, entrepreneurial et, parfois, même une partie de leurs terres et de leurs pouvoirs régaliens. Comme si tout cela ne relevait pas d'un patrimoine commun.

Si cela est vrai pour ce qui est censé faire l'objet d'un consensus, à savoir le « marché », que dire de toutes les autres politiques qui seraient nécessaires pour s'adapter au bouleversement en cours ? C'est simple, elles n'existent pas. C'est comme si l'on vivait dans un monde à part, comme si l'on n'était pas un continent vieillissant et en sursis sur une planète où, par exemple, de grandes puissances industrielles et scientifiques et militaires sont en train de naître, et le continent africain aura bientôt presque deux milliards d'habitants – la plupart jeunes et sans travail –, ou comme si une ruée vers les sources d'énergie et de matières premières n'était pas en cours, et des affrontements religieux ne nous concernaient pas ... Quand est-ce que nous nous réveillerons ?

Quel avenir ? N'avons-nous pas besoin de nous arrêter un instant, pour réfléchir ? N'avons-nous pas besoin que nos représentants politiques, au niveau Union/Etat, se rendent compte de la situation ? Aujourd'hui, aucun de nos chefs d'Etat et de gouvernement n'est en mesure d'envisager un avenir à l'horizon de sept ans, ne fût-ce que parce qu'ils ne seront plus là. Et si cela est vrai pour des Etats individuels, que dire de l'ensemble Union/Etats, où il s'agit de prendre des décisions au niveau d'un continent ? Et comment pourraient-ils même seulement essayer d'y parvenir s'ils ne se donnent pas le temps nécessaire ? Dans le passé, dans l'église catholique, lorsque les cardinaux tardaient beaucoup trop à élire un nouveau pape, les citoyens de Rome les y forçaient en les renfermant et en les laissant sortir uniquement à élection accomplie. Pourquoi nous n'agirions pas de même ?

Un budget provisoire

Le Parlement européen est notre représentant. Il partage l'autorité budgétaire avec le Conseil. Dans cette qualité, il peut s'opposer à tout budget proposé par les ministres en votant des douzièmes prévisionnels qui se bornent à reprendre le budget de l'année précédente. Il a déjà procédé ainsi dans le passé, et dans des situations moins graves que l'actuelle. Pourquoi donc ne forcerait-il pas les Chefs d'Etat et de gouvernement à réfléchir à notre avenir, Union/Etats, et, pour ce faire, à rester ensemble tout le temps qu'il faudra ?

Le Parlement peut le faire. Et, dans la situation actuelle, nous pensons qu'il doit le faire.

www.pressefederaliste.eu

Le Cadre financier pluriannuel (CFP) de l'Union européenne : une procédure à revoir

Jean-Guy Giraud
Président de l'UEF-France (31)

La procédure d'adoption du CFP est définie par l'article 312 § 2 du TFUE :

«Le Conseil (...) adopte un règlement fixant le cadre financier pluriannuel. Il statue à l'unanimité, après approbation du Parlement européen qui se prononce à la majorité des membres qui le composent».

Ces dispositions remplacent une simple procédure interinstitutionnelle -non réglée par les Traités- en vigueur entre 1988 et 2007.

L'article a été repris presque littéralement du texte de projet de Constitution européenne (article I - 55) - lequel avait lui-même été copié du rapport du «Cercle de discussion sur la procédure budgétaire» au sein de la Convention européenne. Ce Cercle avait été présidé par M. Henning Christophersen (ancien Commissaire européen) et comptait notamment parmi ses membres Mme. Andreani et MM. Duff et Lamassoure.

Ce rappel a pour but de remettre en perspective les insuffisances que comporte la rédaction de cet article, insuffisances qui grèvent à présent lourdement la procédure d'adoption du CFP pour la période 2014/2020.

L'absence de proposition de la Commission

Alors que le budget annuel est négocié par l'autorité budgétaire (Parlement européen et Conseil) sur la base d'un avant projet de la Commission, celle-ci ne dispose pas d'un droit d'initiative formel sur le CFP, ce qui limite considérablement son rôle dans les négociations au sein du Conseil et avec le Parlement européen -même si, en pratique, c'est la Commission qui accomplit le travail technique de préparation.

Cette **exception au principe du droit d'initiative de la Commission** ne semble pas justifiée (et n'a d'ailleurs pas été motivée lors des travaux préparatoires de la Convention).

La Commission est en effet l'institution la mieux placée pour estimer précisément les besoins financiers des différentes politiques communes sur le moyen terme. C'est elle qui devra exécuter les budgets annuels sur la base des montants fixés par le CFP. Elle devrait donc, comme un gouvernement, être en première ligne pour défendre ses propositions et, le cas échéant, guider les arbitrages nécessaires entre les États membres et entre les deux branches de l'autorité budgétaire.

Enfin, la Commission est, par nature, garante de l'intérêt général de l'Union lequel devrait constituer la référence permanente des négociateurs. Son exclusion du processus décisionnel est donc aussi inopportune qu'injustifiée.

Le rôle exagéré du Conseil (européen)

Le budget annuel -comme les textes législatifs- sont, en

règle générale, co-décidés par le Conseil et le Parlement européen, statuant à la majorité simple. La procédure d'adoption du CFP⁴ déroge de trois façons à cette règle :

- **le dossier est «aspiré» par le Conseil européen** au lieu d'être traité -comme le budget annuel- par le Conseil des ministres du budget. Cette pratique est d'abord une violation flagrante de l'esprit de la règle selon laquelle «le Conseil européen n'exerce pas de fonction législative»⁵. Elle a ensuite pour effet de transférer dans les mains du Président du Conseil européen tout le pouvoir et toute la responsabilité de préparation d'arbitrages multiples et complexes. Elle est enfin la cause d'une dramatisation excessive des enjeux et d'affrontements publics directs entre dirigeants nationaux ;
- **le Conseil doit statuer à l'unanimité**⁶ c'est à dire qu'aucun accord n'est possible tant que chacun des États membres n'aura pas obtenu satisfaction sur chacune des «lignes rouges» qu'il a publiquement tirées avant même le début des négociations. L'effet incontournable d'une telle règle sur ce type de questions est un alignement sur le plus petit commun dénominateur de l'ensemble des parties ;
- du fait de la marginalisation de la Commission et du Parlement dans cette procédure, **le Conseil (en pratique les États membres) est véritablement maître du jeu** -comme il l'est par exemple en matière de création de ressources propres ou de révision des Traités. Cette procédure, de type plus intergouvernemental que communautaire, ne devrait pas s'appliquer à une décision comme le CFP qui concerne le fonctionnement interne de l'UE.

Le rôle insuffisant du Parlement européen

Une fois le Conseil parvenu à un accord unanime, le Parlement européen est saisi pour «approbation» de cet accord -auquel il n'a pas participé. Ici aussi trois anomalies doivent être relevées :

- **le Parlement est saisi de l'ensemble** du paquet -c'est à dire à la fois du montant global des recettes des dépenses mais aussi des plafonds de dépenses fixés pour chacun des grands titres et chapitres de dépenses contrairement à la procédure budgétaire normale ;
- **le Parlement ne peut qu'approuver ou ne pas approuver** (c'est à dire rejeter) sans possibilité d'amendement ni de navette avec le Conseil ;
- **le Parlement doit se prononcer à une majorité forte** (celle «des membres qui le composent»)

⁴ Le CFP est, juridiquement, un "règlement".

⁵ Cf. Article 15 § 1 TUE. En se saisissant du dossier du CFP, le Conseil européen est, par exemple, amené à trancher des questions telles que les bourses Erasmus, l'aide alimentaire (cf. "les restaurants du cœur" ...) ou l'évolution du salaire des fonctionnaires européens.

⁶ Toutefois une clause (de style ?) "Passerelle" prévoit que le Conseil peut décider - à l'unanimité - de passer au vote majoritaire.

pour approuver l'accord du Conseil ; ce qui signifie que s'il ne parvient pas à recueillir cette majorité, il est réputé avoir rejeté cet accord.

Cette procédure apparaît aussi peu démocratique qu'efficace : réduire le vote parlementaire sur la dépense publique à une sorte de droit de veto final, indifférencié et, au surplus, inversé (l'absence de majorité positive étant assimilé à un veto) n'apparaît pas comme un modèle de parlementarisme démocratique ni de praticabilité.

Le calendrier contestable du CFP

Lors de la rédaction de l'article 312 § du TFUE par la Convention (voir ci-dessus), une proposition de bon sens politique a été présentée : faire coïncider la période sur laquelle porte le CFP avec la **durée du mandat du Parlement et de la Commission (5 ans)**. Ainsi, le CFP serait lié au renouvellement du Parlement et de la Commission, tout deux issus du résultat des élections européennes ; le programme politique de la Commission (accepté par le Parlement en même temps que le vote d'investiture) serait basé sur un échéancier correspondant de recettes et de dépenses pour la période de 5 ans concernée.

Le texte finalement retenu a été que le CFP est établi «pour une période d'au moins 5 années» (soit la même durée que les mandats précités).

En pratique toutefois, le Conseil européen a opté pour des **périodes de 7 ans chevauchant ces mandats** (2007/2013 - 2014/2020) ; ni la Commission ni le Parlement européen ne s'y sont opposés et peu d'explications (autres que techniques) ont été données sur ce choix dont les motivations sont en fait transparentes : le CFP doit demeurer une décision des gouvernements et donc détaché du calendrier politique communautaire.

En conclusion

La procédure d'adoption du CFP fait partie des plus graves insuffisances du Traité de Lisbonne. Elle devrait donc figurer en bonne place sur la liste des dispositions à revoir lors d'une prochaine révision des Traités -en parallèle avec la procédure relative au régime des ressources propres (Article 311 TFUE). Plus généralement, le principe même du droit de veto de chaque État au sein du Conseil devra être remis en cause à cette occasion.

Union européenne : un nouveau «Sommet» de l'hypocrisie !

Paul N. Goldschmidt

Directeur, Commission européenne (e.r.) ; Membre du Comité Consultatif de l'Institut Thomas More

Publié initialement sur le site de l'UEF Belgique – Repris également par *Sauvons l'Europe*

Après deux jours de délibérations, les chefs d'Etats et de Gouvernements ont fait, l'un après l'autre, des déclarations d'autosatisfaction, constatant un accord «unanime» pour mettre «la croissance et l'emploi (surtout des jeunes) au cœur des préoccupations des Etats

Membres !». Devant la montée en puissance de la contestation sociale (qu'ils comprennent), nous avons eu droit aux propos lénifiants insistant sur le temps nécessaire pour récolter les fruits des efforts déjà consentis et invoquant la poursuite nécessaire de la rigueur (par opposition à l'austérité) comme condition préalable à la reprise. Cette rigueur doit veiller à privilégier les dépenses d'investissements, à maintenir le pouvoir d'achat tout en faisant des économies pour maintenir le cap d'assainissement budgétaire fixé et de réduction de la dette publique. Bref, rien moins que «la quadrature du cercle» !

N'étant pas avares de contradictions, nos illustres dirigeants insistent que ces objectifs soient poursuivis au «niveau européen», alors que, lors de leur dernier sommet, ils ont entériné un cadre budgétaire pour 7 ans qui ne donne aucun moyen d'intervention supplémentaire à l'Union. Même le Parlement européen, qui -fort heureusement- a refusé d'endosser ces propositions, n'a pas remis en cause l'enveloppe globale. Cette situation laisse donc le financement de toute politique de relance éventuelle à charge des Etats membres.

Pour qu'un citoyen, doué d'une intelligence moyenne, puisse s'y retrouver, il apparaît utile de rappeler le cadre institutionnel dans lequel cette, soit disant, inflexion de la «politique européenne» est sensée s'inscrire : le processus budgétaire pour l'année 2014, dont les règles précises sont inscrites dans les récents traités, directives et règlements (TSCG, *six* et *two packs*, etc.), vient de débiter avec la soumission à la Commission des projets de lois de finance de chacun des Etats membres. Pour chaque Etat deux cas de figure peuvent se présenter :

- soit le projet est entièrement conforme aux règles et engagements de redressement souscrits, auquel cas la Commission approuvera, sans autre commentaire, le projet ; il serait, en effet, invraisemblable qu'elle recommande des mesures plus laxistes que celles proposées par les gouvernements eux-mêmes ;
- soit, le projet déroge aux règles et/ou engagements. Dans ce cas il revient à la Commission : soit d'avaliser quand même le projet, dans la mesure où il demeure dans le cadre des limites d'appréciation accordées par les textes (notamment si le cap est maintenu bien que les objectifs soient différés ou en cas de circonstances exceptionnelles) ; soit, pour faire rentrer le projet «dans les clous», de faire des recommandations dont les Etats devront tenir compte pour éviter l'éventualité de «sanctions».

Mais, quelque soit le cas de figure, il est évident que la Commission ne dispose d'aucun moyen budgétaire «propre» par lequel elle pourrait participer à l'effort demandé.

Chaque Etat demeure donc entièrement responsable pour atteindre les objectifs d'assainissement budgétaire et de réduction de la dette qu'il s'est engagé -par traité- à respecter. Dans le cadre actuel de l'architecture institutionnelle, l'«Europe» (ou Bruxelles !) ne dispose d'aucun moyen sérieux pour mettre en œuvre les vœux pieux exprimés dans les conclusions du Sommet. Les

suggestions de donner plus de flexibilité dans le transfert des ressources à l'intérieur du budget communautaire, quoiqu'utiles, ont un impact marginal. De même la mobilisation des moyens de la Banque européenne d'investissement n'aura d'impact qu'à moyen et long terme.

En conclusion, le seul espoir de sortir de l'ornière réside dans une reprise de l'économie et celle-ci est très largement tributaire de facteurs hors de notre contrôle.

Pour remédier à cette situation et pouvoir l'infléchir au lieu de la subir, l'Union européenne (qui a déjà fait des efforts importants mais insuffisants) doit se doter le plus rapidement possible d'instruments semblables à ceux dont bénéficient nos partenaires/concurrents dans le marché mondialisé :

- une politique économique cohérente,
- un budget « fédéral » significatif,
- des ressources propres adéquates,
- une capacité d'emprunt autonome,
- une politique de change, etc.

Vouloir surmonter les défis en refusant de s'en donner les moyens est la politique de l'autruche.

A la place des incantations dont on est abreuvé, le citoyen a droit à un discours de vérité. Confronté à cette réalité et aux sacrifices qu'elle implique, il est parfaitement capable de retrouver la confiance dans l'avenir et d'œuvrer à un monde meilleur pour lui et ses enfants.

BIBLIOGRAPHIE

Joseph E. Schwartzberg - *Creating a World Parliamentary Assembly - An Evolutionary Journey* - Préface de Daniele Archibugi - éd. *Committee for a Democratic U.N.* - Berlin - 2012 pp. 124

Traduit de l'anglais par Damien Boureille - Lyon

Les modèles et principes pour l'établissement et l'évolution d'un parlement mondial sont l'objet d'une nouvelle étude présentée mardi à une audience de spécialistes internationaux participant au congrès mondial du *WFM-IGP*, un réseau international dédié au renforcement du droit international, des droits de l'homme, du fédéralisme, et de la démocratie.

Le livre, intitulé *Créer une assemblée parlementaire : un voyage évolutionniste* est l'œuvre de Joseph Schwartzberg, expert en la matière, qui a enseigné la géographie à l'Université du Minnesota, qui lui décerna en 2009 le titre honorifique de «Professeur émérite de distinction internationale».

Publié par le Comité pour des Nations unies démocratiques (*KDUN*), basé à Berlin, le livre est préfacé par Daniele Archibugi, spécialiste de la démocratie cosmopolite et directeur du Conseil national de recherche italien, qui explore comment le déficit démocratique des Nations unies peut être progressivement réduit par le développement d'un corps parlementaire mondial.

Après avoir établi un socle conceptuel, trois étapes d'évolution et quatre modèles de répartition des sièges sont définis pour ce qui deviendrait une assemblée mondiale à élection directe. Lors de la

présentation de l'auteur et de l'étude, Andreas Bummel, président du *KDUN*, a souligné que cette analyse était la première du genre et représentait une contribution majeure au débat en cours sur la création d'une Assemblée parlementaire des Nations unies (*UNPA*). Dans un commentaire imprimé au dos du livre, l'euro-parlementaire Jo Leinen (Président du Mouvement européen international et ancien Président de l'UEF Europe) mentionne d'ailleurs que l'étude «rend ce projet très tangible et démontre qu'il n'y a pas, en principe, d'obstacle technique ne pouvant être surmonté. C'est la volonté politique qui est nécessaire.»

Durant la présentation, M.Schwartzberg a insisté sur le fait qu'il y ait «un nombre infini de modèles possibles» et que selon lui, «la répartition des sièges doit refléter les réalités du pouvoir dans le monde réel, c'est à dire à l'extérieur des Nations Unies». Avant d'ajouter, «conserver la prétention que toutes les nations sont égales est dysfonctionnel». Selon sa proposition, la participation à une assemblée parlementaire mondiale serait optionnelle. «Aucun pays ne serait contraint à rejoindre l'UNPA, mais ceux qui le feraient devrait suivre les règles», «au fil du temps, il y aurait une pression croissante pour que tous les pays rejoignent l'assemblée», a poursuivi M.Schwartzberg.

La publication du livre a été soutenue par la Earthrise Society basée à Munich.

A propos de trois livres de Fédérop et de Presse Fédéraliste

Michel Herland

Economiste - Université des Antilles et de la Guyane - Fort-de-France

Article publié initialement sur le blog *Mondesfrancophones*, hébergé à l'Université de la Nouvelle Orléans

L'idée fédéraliste est fort ancienne, son incarnation dans des institutions également (que l'on songe à la Suisse). On voit bien en effet les avantages d'une organisation politique qui permet à la fois de préserver l'autonomie locale et les identités particulières, tout en apportant, là où elle est nécessaire, la force liée à l'union. Il existe néanmoins assez peu de pays ayant adopté une constitution fédérale. Quant aux fédérations continentales – en attendant la Fédération mondiale – elles restent encore à inventer. À l'Europe, qui s'en rapproche le plus, font défaut non seulement un État fédéral authentique doté des prérogatives souveraines en matière de défense, de diplomatie et de monnaie, mais encore, pour nombre de sujets (d'ordre économique) où la décision doit être commune, la règle majoritaire, ce qui aboutit à des compromis le plus souvent trop tardifs et trop timides.

Si l'on admet que la fédération est la moins mauvaise de toutes les organisations démocratiques possibles, comment la faire advenir, contre les résistances nationalistes, sinon par une patiente éducation de l'opinion ? D'où l'importance pratique –et non pas simplement théorique– des maisons d'édition qui travaillent dans ce sens. Il s'agit bien évidemment d'entreprises militantes qui ne cherchent pas le profit, qui –bien au contraire– n'existeraient pas sans le mécénat de quelques-uns. En France, ce flambeau est porté principalement par deux éditeurs lyonnais (à l'origine) œuvrant en symbiose : Presse Fédéraliste et Fédérop. Signalons ici trois de leurs publications dont deux très récentes.

La première ne l'est pas mais il s'agit d'un livre d'histoire et l'histoire, on le sait, ne se périmé pas. Jean-François Billion –que les lecteurs de *mondesfrancophones* connaissent déjà– a publié en 1997 une histoire du mondialisme (et accessoirement des fédéralismes continentaux, y compris européen) au cours des quarante premières années qui suivirent la deuxième guerre

mondiale⁷. Si l'histoire de la construction européenne est assez bien connue, il n'en va pas de même de celle du ou plutôt des mouvements mondialistes. L'étude très fouillée de J.F. Billion nous apprend combien les initiatives en vue de la constitution d'une fédération mondiale -et donc de la transformation de la Charte de l'ONU- furent nombreuses au cours de ces quatre décennies. Cela étant, nos lecteurs africains ou d'origine africaine apprécieront sans doute plus particulièrement les passages consacrés aux efforts de certains leaders de leur continent (comme Sékou-Touré, Nkrumah, Senghor ou Nyerere) qui espèrent un moment que l'accession à l'indépendance déboucherait sur la création d'une authentique fédération africaine, bien au-delà de l'actuelle Organisation de l'unité africaine.

Concernant maintenant l'actualité européenne la plus brûlante, c'est-à-dire les difficultés économiques profondes de plusieurs pays de la zone euro -qui ont laissé augmenter leur dette publique dans des proportions déraisonnables- un numéro récent de la nouvelle revue *Carnet d'Europe* apporte une foule d'informations intéressantes. Le titre du numéro, *L'euro : un succès inachevé*, annonce en réalité une monographie rédigée par deux co-auteurs qui ont eu l'occasion de suivre de l'intérieur les questions européennes, en particulier celles concernant l'euro⁸. Leur étude contient une défense vigoureuse de l'euro et un plaidoyer en faveur d'une Europe fédérale. Ils font litière de la critique la plus courante à l'encontre de la monnaie européenne : non l'euro n'a pas entraîné l'inflation (en dépit d'une certaine «valse des étiquettes» pendant la période de transition). Ils sont moins convaincants lorsqu'ils s'efforcent de démontrer que l'euro fort ne peut pas être tenu pour responsable du déficit d'un pays comme la France, «puisque les trois quarts des produits exportés s'échangent à l'intérieur de la zone euro» (p. 28). Si la France devait revenir au franc et dévaluer, ajoutent-ils, les conséquences sur le pouvoir d'achat seraient dévastatrices pour un pays qui importe massivement, alors que les avantages attendus en matière de production ne seraient pas nécessairement au rendez-vous, la désindustrialisation étant déjà très avancée. Les auteurs ont certainement raison de souligner que la France souffre d'un déficit de compétitivité. Mais quelle que soit l'explication que l'on veut retenir de ce phénomène, le fait de pouvoir éventuellement modifier le taux de change de sa monnaie constitue pour un pays quel qu'il soit un avantage par rapport aux pays qui n'ont plus cette possibilité. Ce n'est pas pour rien que la Grande-Bretagne, ou la Suisse, dont les échanges s'effectuent également principalement avec la zone euro, ont récemment fait évoluer à la baisse le taux de change de leur monnaie. La situation se présenterait évidemment d'une manière entièrement différente pour un État fédéré puisque ce dernier pourrait compter -en cas de déficit de compétitivité- sur des transferts importants de la part de l'État fédéral. Il est absolument exact que «l'adoption d'une monnaie unique aurait dû être l'élément déclencheur d'un approfondissement économique, fiscal, social et industriel propre à changer radicalement le devenir des Européens» (p. 24). Mais tant qu'il n'en est pas ainsi, la perte de la souveraineté monétaire peut constituer, pour les membres d'une union monétaire, un réel inconvénient.

Ceci dit, il n'est pas inutile de rappeler les avantages objectifs apportés par la monnaie unique en termes de facilité et de sécurité des transactions à l'intérieur de la zone. Fallait-il, par contre, insister sur l'avantage pour les pays de la zone euro de posséder une monnaie forte, la deuxième monnaie de réserve au

plan mondial ? Les deux caractéristiques, au demeurant, ne sont pas du même ordre. Le fait d'être une monnaie de réserve apporte un avantage (appelé «seigneurage»), lorsque le pays émetteur finance un déficit commercial par la création monétaire. Contrairement aux États-Unis qui profitent largement de cette possibilité, tel n'est pas le cas de la zone euro qui n'est pas globalement déficitaire. Quant à la monnaie forte, elle présente un avantage évident pour les consommateurs (qui payent ainsi moins cher les produits importés) mais elle obère la compétitivité. Et l'Allemagne, dont on vante tant les mérites, n'a pu tirer jusqu'ici son épingle du jeu qu'en imposant de coûteux sacrifices à sa main d'œuvre,... ce qui ne saurait être considéré comme une politique optimale. «Une monnaie forte n'est pas pénalisante si la qualité des produits que l'on exporte est reconnue» (p. 22). Peut-être ! mais cela va encore mieux si la monnaie n'est pas trop forte. La Chine, qui appuie son développement sur l'exportation, prend bien soin de maintenir la sous-évaluation du yuan, suivie par les États-Unis et bien d'autres qui en font autant pour leur propre monnaie. Seule la BCE (Banque centrale européenne) semble ne pas avoir de politique de change : peut-on avoir raison seul contre tous ? Quels que soient les inconvénients de la gestion actuelle de l'euro, il est vraisemblable qu'une sortie de l'euro serait, pour les pays en difficulté, encore plus dommageable, et les auteurs rappellent ici opportunément que les Grecs eux-mêmes, malgré les ajustements douloureux auxquels ils sont soumis, ne veulent pas l'abandonner.

En dépit de l'absence d'un État fédéral, la crise de la dette des pays du sud de la zone euro n'a pas laissé les États membres sans réaction. L'étude publiée dans *Carnet d'Europe* rend utilement service en expliquant en quoi consistent exactement les outils qui ont été progressivement élaborés, depuis le Fonds européen de stabilisation financière (FESF) jusqu'au «Pacte budgétaire», en passant par le Mécanisme européen de stabilité (MES) et le «Six Pack».

Si l'euro demeure «un succès inachevé», c'est à l'évidence parce qu'a manqué la volonté politique de pousser plus loin la construction européenne. A. Malegarie et A. Reguillon dénoncent le défaut «d'ambition, de vision et de courage» (p. 82) de dirigeants européens qui n'hésitent pas par ailleurs à s'abriter derrière une prétendue désaffection de leurs populations à l'égard de l'Europe, alors que les sondages démontrent régulièrement le contraire. Or, concernant l'attitude des gouvernants des pays européens, le troisième ouvrage que nous voudrions signaler apporte une clef essentielle.

Altiero Spinelli (1907-1986) est certes moins connu que Jean Monnet, Robert Schuman, Konrad Adenauer et Alcide de Gasperi, les pères de l'Europe «fonctionnaliste». Spinelli, quant à lui, s'est constamment battu pour l'Europe fédérale, depuis le *Manifeste de Ventotene* (1941) rédigé dans les geôles de Mussolini, jusqu'au *Projet de Traité d'Union européenne* (1984) qu'il a défendu au sein du Parlement de Strasbourg. Sous le titre de *Manifeste des fédéralistes européens*, ce troisième ouvrage publié conjointement par Presse Fédéraliste et Fédérop rend accessible au lecteur d'aujourd'hui, à côté du *Manifeste* de janvier 1957, le *Discours introductif à la première session du Congrès du peuple européen*⁹. Dans le *Manifeste*, Spinelli appelait en effet à la création d'un «Congrès permanent du peuple européen», chargé de faire pression sur les gouvernements nationaux jusqu'à ce que ces derniers acceptent de provoquer l'élection d'une «Assemblée constituante européenne». La réunion inaugurale de ce Congrès du peuple européen s'est tenue à Turin les 6 et 7 décembre 1957. À cette occasion, Spinelli a prononcé un discours dans lequel il ne dissimulait pas les raisons pour

⁷ Jean-François Billion, *Mondialisme, fédéralisme européen et démocratie internationale - Le mondialisme et l'intégration européenne (1945-1995)*, Église-Neuve-d'Issac, Fédérop, 1997, pp. 216.

⁸ Alain Malegarie et Alain Reguillon, *L'Euro : un succès inachevé*, *Carnet d'Europe*, n° 2/3, mai 2012, pp. 131.

⁹ Altiero Spinelli, *Manifeste des Fédéralistes européens* (1957), Gardonne, Presse Fédéraliste et Fédérop, 2012, pp. 190. Avec une introduction de Jean-Pierre Gouzy et trois annexes de Jean-Pierre Gouzy, Catherine Previti-Allaire et Jean-François Billion.

lesquelles la construction européenne devrait se faire non pas avec mais *contre* les États. Verbatim : «L'unification de l'Europe ne peut pas être un chapitre de la politique étrangère de nos États, parce qu'elle est l'anéantissement de leur prétention même de faire une politique étrangère... Ce que nos États, nos gouvernements, nos parlements, doivent être appelés à accomplir est ce que j'ai appelé une abdication...». Et encore : «Ne nous faisons pas d'illusion : nos États, leurs institutions, les forces politiques nationales, résisteront autant qu'ils le pourront contre cette abdication...» (p. 116).

Comment convaincre des États nationaux de se dessaisir d'une part essentielle de leurs prérogatives au profit d'un État européen ? Depuis qu'il existe le mouvement fédéraliste européen butte sur cette question. La tâche est bien plus ardue que ne le fut celle des fédéralistes américains en 1787. Les États confédérés étaient jeunes et modestes, ce qui n'est pas le cas de ceux de la vieille Europe. En 1787-1788, les articles publiés par Hamilton, Madison et Jay dans *The Federalist* ont convaincu les Américains de ratifier la Constitution de Philadelphie. Quoique les militants européens qui s'expriment aujourd'hui dans les publications fédéralistes n'aient pas la même notoriété, leurs efforts sont encore plus nécessaires.

PRISES DE POSITION FEDERALISTES

Communiqué de l'UEF

Soutien au Parlement européen

Le Parlement européen a massivement voté le 13 mars 2013 une résolution assortissant le rejet du lamentable compromis budgétaire concocté le 8 février par le Conseil européen d'importantes considérations porteuses d'avenir. Celles-ci comprennent, notamment, une ferme demande de création de ressources propres permettant à l'Union de financer ses politiques, y compris les factures laissées en souffrance.

Avec le recul, ce vote historique, exercé en dépit des pressions éhontées exercées par les gouvernements des États membres sur la représentation populaire, apparaîtra sans aucun doute comme un tournant majeur dans le processus d'intégration européenne. Se saisissant des nouveaux droits que lui avait accordés le Traité de Lisbonne, la représentation démocratique des peuples de l'Union européenne a enfin placé les représentants des États membres de l'Union devant leurs responsabilités de gouvernants.

Ce vote courageux constituera, lors des débats électoraux de 2014, un élément solide de nature à convaincre les citoyens électeurs de la vigueur de la vie démocratique à l'échelle de l'Union.

L'UEF-France confirme son plein et entier soutien au Parlement européen

(<http://www.uef.fr/?post/2013/02/09/Cadre-financier-pluriannuel-l-UEF-soutient-le-Parlement-Europeen>), en particulier sur les points suivants :

- les factures impayées de 2012 et les crédits

ouverts pour 2013 doivent être financés avant 2014 ;

- après 2014, le Parlement nouvellement élu et la Commission nouvellement désignée ne doivent pas voir leur liberté de décision obérée par un cadre financier irresponsable qui pourrait entraîner le budget vers un déficit structurel, en violation des articles 310 et 323 du TFUE ;
- par conséquent, en vue de s'assurer une pleine légitimité démocratique, la prochaine assemblée du Parlement européen et la nouvelle Commission doivent être en mesure de confirmer les priorités budgétaires de l'Union et de procéder à une révision complète et obligatoire du cadre financier pluriannuel ;
- comme le prévoit le Traité, le budget de l'Union doit être financé par d'authentiques ressources propres ; la part dans le budget de l'Union des contributions des États membres fondées sur le revenu national brut (RNB) doit être réduite à un maximum de 40 % du budget de l'Union et il doit être mis un terme à tous les actuels rabais et autres mécanismes « de correction ».

L'UEF-France considère que le conflit politique qui s'ouvre entre deux institutions de l'Union démontre la nécessité d'une réforme de la procédure actuelle d'adoption du cadre financier pluriannuel. Cette réforme doit notamment aboutir à la suppression de la règle d'unanimité au sein du Conseil et à l'instauration d'une procédure de co-décision entre le Conseil et le Parlement (<http://www.uef.fr/?post/2013/02/16/le-cadre-financier-pluriannuel-de-l-ue-une-procedure-a-revoir>)

Communiqué de Régions & Peuples solidaires

François Hollande
et les langues régionales :
nous nous sentons trahis !

Les gouvernements se suivent et se ressemblent. Dans le bipartisme à la française, à droite comme à «gauche», sur la question des langues régionales, le chef d'orchestre et les musiciens ont beau changer, la chanson reste la même. «Paroles, paroles» pourrait en être son titre. L'accentuation du désamour des citoyens pour les urnes pourrait en être sa traduction d'une démocratie malade de tant de confiance trahie.

Pourtant, pour une fois, au moment de la campagne pour l'élection présidentielle, les choses étaient claires. Les défenseurs des langues régionales savaient à quoi s'en tenir avec le candidat UMP ; Nicolas Sarkozy ayant déclaré que «Quand on aime la France, on ne propose pas de ratifier la charte des langues régionales et minoritaires». Dont acte.

Face à lui, le candidat du PS, François Hollande, faisait des langues régionales un acte fort de son programme, en inscrivant dans son engagement 56 qu'il «ferait ratifier la Charte Européenne des Langues Régionales et Minoritaires». Le clivage était là, il n'y avait plus qu'à choisir son camp : les pro langues régionales voteraient Hollande, les anti... Sarkozy. Régions et Peuples Solidaires (R&PS) ayant bien évidemment

appelé à voter en faveur de celui qui s'engageait à agir pour la préservation de la diversité linguistique, apportant par là-même son lot d'électeurs et contribuant ainsi à la victoire de la gauche...

Tout le monde y croyait. R&PS y compris. Les dix années du PS passées dans l'opposition, pensait-on, après un épisode Mitterrand puis Jospin pour le moins décevant (combien de promesses non tenues, en particulier sur les langues régionales ?), allaient permettre de renouer la confiance avec les régionalistes. Patafac ! Le charme s'est brisé un soir d'hiver : le Conseil des Ministres, réuni le mercredi 13 mars dernier pour discuter de la prochaine réforme constitutionnelle, annonçait, se réfugiant derrière l'avis négatif du Conseil d'Etat, que le gouvernement ne modifierait pas la Constitution pour pouvoir ratifier la Charte européenne des langues régionales et minoritaires (CELRM).

Dans une démocratie, le rôle des élus est de mettre en oeuvre la volonté du peuple. Et sur la question des langues régionales, tous les sondages, toutes les enquêtes d'opinion sont unanimes : les Français veulent que leurs langues régionales soient protégées, encadrées par la loi. La dernière étude en la matière, menée en juin 2008 au moment de la dernière révision constitutionnelle, montre très clairement que 68 % des Français sont favorables à l'inscription de la reconnaissance des langues régionales dans la constitution. Au-delà des sondages, le suffrage universel a exprimé clairement la volonté de changement des Français et des Françaises et le choix des engagements du candidat François Hollande. Malgré la volonté du peuple exprimée dans les urnes, si en 2008 rien n'a été fait ou de façon cosmétique, en 2013 rien n'a changé !

Tous les Etats de l'Union européenne ont mis en place des politiques pour protéger et valoriser leur patrimoine linguistique, souvent après ratification de la CELRM, parfois de façon volontariste (rendant la CELRM obsolète) mais toujours en relation avec les régions représentant les aires linguistiques concernées. La France qui aime à donner des leçons à la terre entière se situe pourtant en matière de démocratie, classée parmi les pays les plus rétrogrades de la planète aux côtés notamment de la Turquie, de la Syrie, de la Libye ou de l'Iran. Le droit à la différence linguistique est un droit universel reconnu par l'UNESCO dont la France se moque ! L'entrée dans l'Union européenne est subordonnée à la ratification de la CELRM, la France se met elle-même au ban des démocraties européennes.

Défendre les langues régionales, c'est aussi un choix économique. Sauver une langue régionale, à la lumière de l'expérience menée par la Communauté autonome d'Euskadi, coûte environ 60 millions d'euro. 60 millions d'euros c'est ce que coûte en moyenne la construction de 10 kms d'autoroutes en France. Quand l'euskara a permis la création de milliers d'emplois, non délocalisables (le basque n'est parlé qu'au Pays basque), selon la SETRA, 60 millions d'euros investis dans la construction d'autoroutes ne permet de créer ou maintenir que 164 emplois. De plus la langue basque a un avantage écologique (comme toutes les langues d'ailleurs) : elle ne génère pas de pollutions !

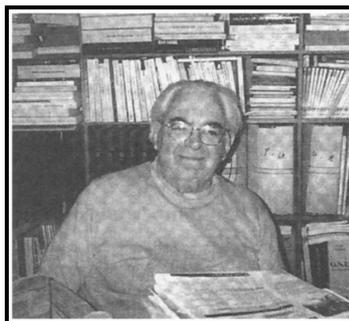
Face à la trahison de François Hollande, de la Bretagne à la Catalogne, de l'Occitanie au Pays basque, de la Corse à l'Alsace, en passant par la Savoie, la colère gronde et déjà des appels à la mobilisation citoyenne se font entendre ici et là. R&PS se mobilisera dans les régions concernées et appelle les élu-e-s démocrates ou appartenant à des formations politiques démocratiques de tous bords, à se mobiliser aux côtés des défenseurs des langues régionales dans les manifestations prévues pour exprimer la colère et l'attente du respect des engagements pris. R&PS entreprendra dans les prochains jours des actions politiques pour amener le Président de la République à respecter sa parole et le gouvernement à incarner le changement, en travaillant à l'épanouissement des langues régionales de France.

Contact : Pèire Costa. Tel : 06 25 45 27 05 - contact@r-p-s.info

Régions et Peuples Solidaires, fédération des partis politiques régionalistes et autonomistes progressistes, réunit le Partit Occitan (Occitanie), Unser Land (Alsace), l'Union Démocratique Bretonne (Bretagne), le Partitu di a Nazione Corsa (Corse), Convergència Democràtica de Catalunya et Esquerra Republicana de Catalunya (Catalogne), le Partí Nationaliste Basque, Abertzaleen Batasuna et Eusko Alkartasuna (Pays Basque), le Mouvement Région Savoie (Savoie). Le Congrès Mondial Amazigh est membre associé R&PS.

In memoriam

Stéphane Hessel - De la pensée à l'action



Cet article (à propos d'une ancien livre autobiographique de Stéphane Hessel), écrit par Henri Vautrot, disparu il y a quelques années, a été publié dans le n° 96 (2° trim. 1997) de *Fédéchoses*. Nous le republions en hommage à ces deux militants fédéralistes. D'autres témoignages sur Stéphane Hessel seront publiés dans nos prochains numéros.

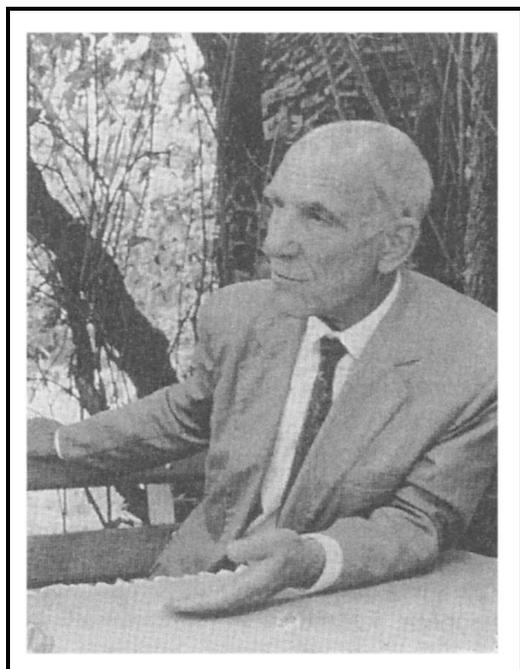
Henri Vautrot

J'avais offert le livre¹⁰ de Hessel à un ami germaniste. Dans ses remerciements celui-ci m'écrit : «La personnalité de cet homme est séduisante. Allemand aux ascendances judéo-luthériennes, mais entièrement francisé, parfaitement à l'aise dans les deux cultures et les deux langues, intellectuel, artiste, homme d'action et de cœur, il était prédestiné au rôle de *Mittler*, de médiateur : il l'a assumé avec lucidité, c'est à dire sans illusion, avec confiance, c'est à dire sans relâche».

Danse avec le siècle est l'autobiographie de Stéphane Hessel. Elle se lit comme un roman et c'en est un, et comme dans tout bon roman, le lecteur s'identifie au héros qui n'a pas eu à effectuer les douze travaux d'Hercule pour s'affirmer : héros qui s'apparente davantage à d'Artagnan et à son épée conquérante et généreuse qu'à la recherche obsessionnelle de la vengeance comme Edmond Dantès alias Comte de Monte-Christo.

¹⁰ Aux éditions du Seuil, Paris, 1997.

Le 20 octobre 1925, jour de son 8^{ème} anniversaire, Hessel fait l'expérience d'une première mort et d'une première résurrection. En effet, en sautant d'un tramway, Boulevard Saint Michel, il est happé par une grosse voiture et roule sous les roues pour s'en sortir indemne et prouve à sa mère sa chance en lui montrant son front simplement égratigné, chance à laquelle il prend conscience au fil des années : «faire partager aux autres sa confiance inébranlable dans la vie».



A chaque étape de sa vie, il ne manque jamais d'invoquer le sort avec gratitude pour le conjurer. Après de brillantes études, la guerre et le souci, après la défaite de la France devenue son pays, de la fuir et de s'intégrer à la Résistance qu'il rejoint à Londres (début mai 1941) où il s'initie au renseignement avant d'être parachuté dans le Cher (fin mars 1944).

Et le 10 juillet, il fut démasqué, passé à la torture puis embarqué dans un train en direction de Verdun avec d'autres prisonniers menottés.

C'est Buchenwald, puis Dora où il connaît l'inhumanité des camps jusqu'à l'arrivée des américains libérateurs.

Plus tard, les déportés qui se retrouvent ont «comme un signal qui s'allume : non pas tant la fierté d'avoir survécu que la honte d'avoir permis que l'horreur recommence ici et là dans ce monde dont nous pensons qu'il ne verrait plus jamais ça. Et le même signal nous fait éprouver en commun, de manière très vite perceptible, un sentiment de responsabilité pour le monde de demain.»

N'avons-nous pas les mêmes réactions lorsque la télé offre à nos yeux l'horreur des pires exactions commises par la plupart des soldats de la planète, y compris parfois ceux de l'ONU... censés protéger la loi et la morale dans des guerres sans merci.

C'était à New-York, en février 1946, la rencontre avec Henri Laugier, Secrétaire adjoint aux Nations unies, qui constituait son équipe à laquelle il voulait l'intégrer. Approche réussie entre Laugier et Hessel : le même idéal de paix et la même volonté de l'atteindre. C'est d'eux que venaient l'imagination et la proposition novatrice. Les délégués des Etats préservaient leurs intérêts nationaux, bataille non terminée car les Etats continuent leur harcèlement pour préserver leur souveraineté «abusive» selon le mot de Laugier. On le constate encore aujourd'hui où l'Europe stagne dans son développement, où dans notre pays se concurrencent les nationalistes du Front de Le Pen et des villiéristes alors que rivalisent d'idées rétrogrades les chevènementistes et la plupart des communistes fossilisés pour nier les apports positifs du processus communautaire et tenter par tous les moyens de retarder les progrès de l'Europe : ils n'ont pas encore compris que la France vit avec quatorze partenaires et que ses propositions ne sont pas admises d'emblée comme paroles d'Évangile. La concertation n'est pas toujours comprise comme méthode de discussion ; nos concitoyens, en restant de farouches adeptes de la grève, donc de la force, le réformisme leur paraît suspect.

Quant à Hessel, il poursuivait sa mission aux Nations unies. La chute de Berlin avait déclenché le signal d'un nouvel élan de l'organisation mondiale, mais l'impérialisme naissant des Etats-Unis et son insupportable autorité sur l'administration de l'ONU, notamment en refusant de rembourser ses dettes, ce qui est d'une ladrerie sordide qui ne permettait pas la moindre forme de progrès.

Il concluait au besoin d'une organisation internationale renouvelée, ce qui l'obligeait logiquement à collaborer au *Rapport du Groupe de travail indépendant sur l'avenir de l'ONU*, auquel ont participé également Richard von Weizsäcker, ancien Président de la RFA et Moeen Qureshi, ancien Premier Ministre du Pakistan.

En adhérant au Parti socialiste en 1995, il comblait ce faisant un vide de politique intérieure ce qui ne signifiait pas qu'il s'en désintéressait puisqu'il avait collaboré au Club Jean Moulin et que ses relations étaient étroites avec Pierre Mendès France et Michel Rocard.

Récemment on l'avait vu se mêler à la lutte des sans-papiers et des associations militantes qui les soutiennent dans leur harassante traque : on se souvient des haches des CRS pour détruire les portes de l'église St Bernard afin de faciliter l'évacuation du sanctuaire ; «quelque part en moi, le médiateur ne renonce jamais. L'espoir qu'il a suscité peut subir des éclipses... il n'y a pas de médiation réussie. Mais chacune, écrit-il pour conclure, par son échec même la voue à une autre, plus large qui va échouer à son tour. C'est par leur enchaînement inlassable que s'écrit l'histoire courageuse de notre espèce».

N'est-ce pas là le témoignage d'un optimiste impénitent mais exemplaire ?



PRESSE FEDERALISTE

BAREME DES ABONNEMENTS 2013*

| | FEDECHOSES 4 N° | CARNET D'EUROPE 3 N° | Abonnement groupé aux deux revues |
|-----------------------|---------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|
| Abonnement | 30 | 40 | 60 |
| Abonnement de soutien | 60 | 80 | 120 |

*L'abonnement vaut adhésion à Presse Fédéraliste

Paielement par chèque ou par virement au compte de Presse Fédéraliste

| Coordonnées bancaires à la BANQUE POSTALE | | | | |
|--|----------------------------------|---------|--|---|
| | Etablissement | Guichet | N° de compte | Clé RIB |
| | 20041 | 01007 | 0249082P038 | 36 |
| IBAN –identifiant international de compte | FR5 2004 1010 0702 4908 2P03 836 | | BIC-Identifiant international de l'établissement PSSTFRPLYO | |
| Domiciliation | Centre financier de Lyon | | | Titulaire du compte Presse Fédéraliste |

BULLETIN D'ABONNEMENT

L'abonnement à *Fédéchoses* comprend l'adhésion à l'association Presse Fédéraliste

FEDECHOSES - Pour le fédéralisme

Nom
Prénom
Adresse.....
Mail

Normal € 30 - Militant € 60 - le numéro 8 €

Chèque ou virement à l'ordre de PRESSE FEDERALISTE

Maison de l'Europe et des Européens - 13, Rue de l'arbre sec - 69001 Lyon - France

C.C.P. 2490 82 P LYON

FEDECHOSES - Pour le fédéralisme

Directeur de la publication : Jean-Luc Prevel

Rédacteur en chef : Jean-François Billion

Comité de rédaction : Florent Banfi - Ronan Blaise - Bruno Boissière - Fabien Cazenave - Maurice Braud - Didier Colmont - Sandra Fernandes - Valéry-Xavier Lentz - **Jonathan Leveugle** - Lucio Levi - Catherine Montfort - Michel Morin - David Soldini

Attachée de presse : Sandra Fernandes

Responsable site web : Valéry-Xavier Lentz